



**NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R28-2024-034

PUBLIÉ LE 8 MARS 2024

# Sommaire

## **Agence régionale de santé de Normandie / Direction de la santé publique**

- R28-2024-02-21-00007 - Décision portant désignation du centre hospitalier public du Cotentin comme centre de vaccination anti-amyotrophie (2 pages) Page 5
- R28-2024-02-21-00006 - Décision portant désignation du centre hospitalier universitaire de Rouen comme centre de vaccination anti-amyotrophie (2 pages) Page 8
- R28-2024-02-21-00005 - Décision portant désignation du groupe hospitalier du Havre comme centre de vaccination anti-amyotrophie (2 pages) Page 11

## **Agence régionale de santé de Normandie / Direction de la Stratégie**

- R28-2024-02-28-00009 - ARRETE MODIFICATIF N°3 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 28 FEVRIER 2024 (5 pages) Page 14
- R28-2024-02-28-00008 - ARRETE MODIFICATIF N°4 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 28 FEVRIER 2024 (6 pages) Page 20
- R28-2024-02-28-00007 - ARRETE MODIFICATIF N°5 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 28 FEVRIER 2024 (5 pages) Page 27
- R28-2024-02-28-00011 - ARRETE MODIFICATIF N°5 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 28 FEVRIER 2024 (7 pages) Page 33
- R28-2024-02-28-00010 - ARRETE MODIFICATIF N°6 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 28 FEVRIER 2024 (9 pages) Page 41
- R28-2024-02-28-00006 - ARRETE MODIFICATIF N°6 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE EN DATE DU 28 FEVRIER 2024 (13 pages) Page 51

## **Chambre régionale des comptes Normandie /**

- R28-2024-03-06-00001 - A2024-06 (3 pages) Page 65
- R28-2024-03-06-00002 - A2024-07 (3 pages) Page 69
- R28-2024-03-06-00003 - A2024-08 (3 pages) Page 73
- R28-2024-02-23-00006 - Arrêté N° 2024-06 portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses (2 pages) Page 77

## **Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction**

R28-2024-03-04-00001 - Arrêté n°041/2024 en date du 04 mars 2024  
Portant modification de l'arrêté n°039/2024 fixant les jours de pêche et le nombre de débarquements autorisés pour la pêche à la coquille Saint-Jacques (Pecten maximus) dans le secteur « Bande Côtière » (2 pages) Page 80

R28-2024-03-06-00005 - Arrêté n°042/2024 en date du 06 mars 2024  
Fixant le régime des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur Manche-Est campagne 2023-2024 (3 pages) Page 83

## **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie /**

R28-2024-03-08-00002 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE - EARL XAVIER DUPUY (2 pages) Page 87

R28-2024-03-08-00001 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de la MANCHE (août-septembre- octobre 2022) (77 pages) Page 90

## **Direction régionale des affaires culturelles de Normandie / Conservation régionale des monuments historiques**

R28-2024-02-29-00004 - Arrêté n° 11 portant inscription au titre des monuments historiques d'un clavecin de marque Gaveau Dolmetsch conservé à Arques-la-Bataille (1 page) Page 168

R28-2024-02-29-00007 - Arrêté n°10 portant inscription au titre des monuments historiques d'un piano piccolo de marque Wornum conservé à Arques-la-Bataille (1 page) Page 170

R28-2024-02-29-00008 - Arrêté n°12 portant inscription au titre des monuments historiques d'un clavecin de marque Pleyel conservé à Arques-la-Bataille (1 page) Page 172

R28-2024-02-29-00003 - Arrêté n°6 portant inscription au titre des monuments historiques du Livre d'heures du manoir de la Bonelière à Saint-Mars-d'Egrenne (Orne) (1 page) Page 174

R28-2024-02-29-00005 - Arrêté n°8 portant inscription au titre des monuments historiques d'un piano carré de marque Erard conservé à Arques-la-Bataille (1 page) Page 176

R28-2024-02-29-00006 - Arrêté n°9 portant inscription au titre des monuments historiques d'un piano à queue de marque Broadwood conservé à Arques-la-Bataille (1 page) Page 178

## **Direction régionale des douanes de Rouen /**

R28-2024-02-19-00005 - Décision de la Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects de Normandie n° 20240219TABROU001 du 19 février 2024 portant fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent. (1 page) Page 180

R28-2024-03-04-00002 - Décision de la Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects de Normandie n°20240304TABROU002 du 4 mars 2024 portant fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent. (1 page)	Page 182
<b>EPF Normandie /</b>	
R28-2024-03-06-00004 - DECISION 920 DELEGATION MARS AVRIL 2024 (1 page)	Page 184
R28-2024-03-08-00004 - décision 923 - DELEGATION SIGNATURE F du 11 au 15 mars 2024 (1 page)	Page 186
<b>EPF Normandie / DIF Pôle foncier</b>	
R28-2024-03-07-00001 - DELEGATION SIGNATURE GAINNEVILLE- AG (2 pages)	Page 188
<b>Préfecture de la région Normandie - SGAR / Pôle Politiques publiques</b>	
R28-2024-03-08-00003 - Arrêté n° SGAR/24-028 portant composition nominative du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Rouen du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (3 pages)	Page 191
<b>Rectorat de Rouen /</b>	
R28-2024-03-01-00013 - AR 2024-06?? Fixant la composition du conseil d'administration du Centre Régional des oeuvres Universitaires et Scolaires Normandie (4 pages)	Page 195

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-02-21-00007

Décision portant désignation du centre  
hospitalier public du Cotentin comme centre de  
vaccination anti-typhoïdique

## DÉCISION PORTANT DÉSIGNATION DU CENTRE HOSPITALIER PUBLIC DU COTENTIN COMME CENTRE DE VACCINATION ANTIAMARILE

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le règlement sanitaire international (2005) adopté par la cinquante-huitième assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé le 23 mai 2005, publié par le décret n° 2007-1073 du 4 juillet 2007 ;

VU le décret en date du 9 janvier 2013 relatif à la mise en œuvre du règlement sanitaire international 2005 ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3115-55, R. 3115-64 et suivants ;

VU l'instruction N° DGS/RI1/203/209 du 24 mai 2013, modifiée le 17 juin 2013, relative aux centres de vaccination anti-amarile ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas Deroche en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU la décision du 8 mars 2019 portant désignation pour cinq ans du Centre hospitalier public du Cotentin comme centre de vaccination anti-amarile ;

VU la décision portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 7 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier de renouvellement présenté par le Centre hospitalier public du Cotentin, réceptionné le 15 février 2024 par l'Agence régionale de santé de Normandie répond aux exigences de l'article R.3115-64 du code de la santé publique ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** Le Centre hospitalier public du Cotentin est désigné, pour une durée de cinq ans à compter de la signature de la présente décision, en qualité de centre de vaccination anti-amarile.

**Article 2 :** La demande de renouvellement de la désignation est adressée par l'établissement au directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie au plus tard deux mois avant l'échéance de la désignation initiale.

**Article 3 :** Le centre fournit annuellement à l'Agence régionale de santé de Normandie un rapport d'activité sur la base d'un rapport type fixé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Le défaut de production de ce rapport peut entraîner le retrait de la désignation par le directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie.

**Article 4:** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, auprès du tribunal administratif de Caen, 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen, par voie postale ou via l'application Télérecours citoyen accessible à [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5:** Toute modification des conditions techniques mentionnées aux articles R. 3115-64 ou R. 3115-65 du code de la santé publique intervenant après la désignation doivent être portées à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie.

**Article 6:** Si les modalités de fonctionnement du centre de vaccination ne permettent plus de répondre aux obligations fixées aux articles R. 3115-64 ou R. 3115-65 du code de la santé publique, le directeur général de l'Agence régionale de santé met en demeure l'établissement de s'y conformer dans le délai qu'il fixe. En cas d'urgence tenant à la sécurité des usagers, l'habilitation peut être suspendue.

Si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans le délai imparti, l'habilitation peut être retirée.

**Article 7:** La directrice de la santé publique de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la direction du Centre hospitalier public du Cotentin et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région ainsi qu'à la préfecture de la Manche.

Fait à Caen, le 21 février 2024

Le Directeur général,

Thomas DEROUCHE



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-02-21-00006

Décision portant désignation du centre  
hospitalier universitaire de Rouen comme centre  
de vaccination anti-marijuana



## DÉCISION PORTANT DÉSIGNATION DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE ROUEN COMME CENTRE DE VACCINATION ANTIAMARILE

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le règlement sanitaire international (2005) adopté par la cinquante-huitième assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé le 23 mai 2005, publié par le décret n° 2007-1073 du 4 juillet 2007 ;

VU le décret en date du 9 janvier 2013 relatif à la mise en œuvre du règlement sanitaire international 2005 ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3115-55, R. 3115-64 et suivants ;

VU l'instruction N° DGS/RI1/203/209 du 24 mai 2013, modifiée le 17 juin 2013, relative aux centres de vaccination antiamarile ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas Deroche en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU la décision du 8 mars 2019 portant désignation pour cinq ans du Centre hospitalier universitaire de Rouen comme centre de vaccination antiamarile ;

VU la décision portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 7 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier de renouvellement présenté par le Centre hospitalier universitaire de Rouen, réceptionné le 5 janvier 2024 par l'Agence régionale de santé de Normandie répond aux exigences de l'article R.3115-64 du code de la santé publique ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** Le Centre hospitalier universitaire de Rouen est désigné, pour une durée de cinq ans à compter de la signature de la présente décision, en qualité de centre de vaccination antiamarile.

**Article 2 :** La demande de renouvellement de la désignation est adressée par l'établissement au directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie au plus tard deux mois avant l'échéance de la désignation initiale.

**Article 3 :** Le centre fournit annuellement à l'Agence régionale de santé de Normandie un rapport d'activité sur la base d'un rapport type fixé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Le défaut de production de ce rapport peut entraîner le retrait de la désignation par le directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie.

**Article 4:** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, auprès du tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen, par voie postale ou via l'application Télérecours citoyen accessible à [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5:** Toute modification des conditions techniques mentionnées aux articles R. 3115-64 ou R. 3115-65 du code de la santé publique intervenant après la désignation doivent être portées à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie.

**Article 6:** Si les modalités de fonctionnement du centre de vaccination ne permettent plus de répondre aux obligations fixées aux articles R. 3115-64 ou R. 3115-65 du code de la santé publique, le directeur général de l'Agence régionale de santé met en demeure l'établissement de s'y conformer dans le délai qu'il fixe. En cas d'urgence tenant à la sécurité des usagers, l'habilitation peut être suspendue.

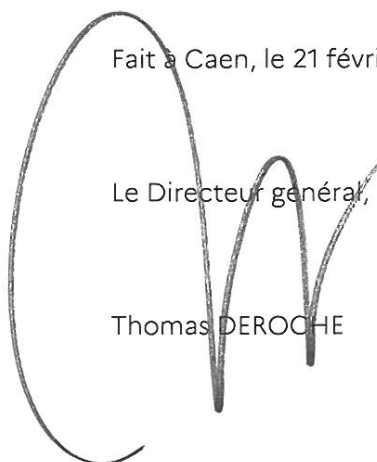
Si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans le délai imparti, l'habilitation peut être retirée.

**Article 7:** La directrice de la santé publique de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la direction du Centre hospitalier universitaire de Rouen et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région ainsi qu'à la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Caen, le 21 février 2024

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop on the left and several smaller loops on the right, positioned over the typed name 'Thomas DEROCHE'.

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-02-21-00005

Décision portant désignation du groupe  
hospitalier du havre comme centre de  
vaccination antiamarile

## DÉCISION PORTANT DÉSIGNATION DU GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE COMME CENTRE DE VACCINATION ANTIAMARILE

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU le règlement sanitaire international (2005) adopté par la cinquante-huitième assemblée mondiale de la santé de l'Organisation mondiale de la santé le 23 mai 2005, publié par le décret n° 2007-1073 du 4 juillet 2007 ;

VU le décret en date du 9 janvier 2013 relatif à la mise en œuvre du règlement sanitaire international 2005 ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L. 3115-55, R. 3115-64 et suivants ;

VU l'instruction N° DGS/RI1/203/209 du 24 mai 2013, modifiée le 17 juin 2013, relative aux centres de vaccination antiamarile ;

VU le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas Deroche en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie ;

VU la décision du 8 mars 2019 portant désignation pour cinq ans du Groupe hospitalier du Havre comme centre de vaccination antiamarile ;

VU la décision portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie à compter du 7 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** que le dossier de renouvellement présenté par le Groupe hospitalier du Havre, réceptionné le 30 janvier 2024 par l'Agence régionale de santé de Normandie répond aux exigences de l'article R.3115-64 du code de la santé publique ;

### DÉCIDE

**Article 1 :** Le Groupe hospitalier du Havre est désigné, pour une durée de cinq ans à compter de la signature de la présente décision, en qualité de centre de vaccination antiamarile.

**Article 2 :** La demande de renouvellement de la désignation est adressée par l'établissement au directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie au plus tard deux mois avant l'échéance de la désignation initiale.

**Article 3 :** Le centre fournit annuellement à l'Agence régionale de santé de Normandie un rapport d'activité sur la base d'un rapport type fixé par arrêté du ministre chargé de la santé.

Le défaut de production de ce rapport peut entraîner le retrait de la désignation par le directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie.

**Article 4:** Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, auprès du tribunal administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen, par voie postale ou via l'application Télérecours citoyen accessible à [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 5:** Toute modification des conditions techniques mentionnées aux articles R. 3115-64 ou R. 3115-65 du code de la santé publique intervenant après la désignation doivent être portées à la connaissance du directeur général de l'Agence régionale de santé de Normandie.

**Article 6:** Si les modalités de fonctionnement du centre de vaccination ne permettent plus de répondre aux obligations fixées aux articles R. 3115-64 ou R. 3115-65 du code de la santé publique, le directeur général de l'Agence régionale de santé met en demeure l'établissement de s'y conformer dans le délai qu'il fixe. En cas d'urgence tenant à la sécurité des usagers, l'habilitation peut être suspendue.

Si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet dans le délai imparti, l'habilitation peut être retirée.

**Article 7:** La directrice de la santé publique de l'Agence régionale de santé de Normandie est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la direction du Groupe hospitalier du Havre et publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de Région ainsi qu'à la préfecture de Seine-Maritime.

Fait à Caen, le 21 février 2024

Le Directeur général,

Thomas DEROUCHE

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-02-28-00009

ARRETE MODIFICATIF N°3 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DANS LE DOMAINE  
DES DROTS DES USAGERS DU SYSTEME DE  
SANTE DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE  
DU 28 FEVRIER 2024



**ARRETE MODIFICATIF N°3 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE DANS LE DOMAINE DES DROITS DES USAGERS DU SYSTEME DE SANTE DE LA  
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

VU l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

VU l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé;

VU l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le courrier du 30 janvier 2024 de la FHF Normandie.

## ARRETE

**ARTICLE 1:** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### 3) Collège des représentants des conseils territoriaux de santé

- Les sièges des représentants des CTS sont en attente de désignation

### 7) Collège des offreurs de services de santé

#### e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

- Madame Clothilde HARITCHABALET est nommée titulaire en remplacement de monsieur Patrick WATERLOT
- Monsieur Stéphane BLOT est nommé 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de madame Clothilde HARITCHABALET
- Madame Mylène FLAMENT est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de madame Clothilde HARITCHABALET en remplacement de monsieur Stéphane BLOT

**ARTICLE 2 :** La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée dans le domaine des droits des usagers du système de santé est annexée au présent arrêté.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Téi : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    



**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 28 FEV. 2024

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CSDU DE NORMANDIE

### 1) Un représentant du collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 2) Sept représentants du collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux, dont trois représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique, deux des associations de retraités et de personnes âgées et deux des associations des personnes handicapées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Michel PONS	Jean-Pierre SIMON	En attente de désignation
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	Hervé VARIN
Jean-Pierre LUCAS	Yves BERARD	Éric PERCEAU
Michelle LAMBERT	En attente de désignation	En attente de désignation
Michel LOISEL	Jean DE CRAENE	Nicole LEROY
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIA
Maryvonne DEBARRE	Marc HOUSSAY	Philippe STEPHANAZZI

### 3) Deux représentants des conseils territoriaux de santé

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Un représentant du collège des partenaires sociaux

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Christine BONNIEUX	Catherine HENAULT	Florence THOMAS-BOATAS

### 5) Un représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gaëlle TELLIER	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) |    

6) Un représentant du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Marc DUJARDIN	Marion BOUCHER-LEBRAS	Isabelle LANDREAU

7) Un représentant du collège des offreurs de services de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Clothilde HARITCHABALET	Stéphane BLOT	Mylène FLAMENT

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)   

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-02-28-00008

ARRETE MODIFICATIF N°4 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE POUR LES PRISES EN  
CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO  
SOCIAUX DE LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE  
DU 28 FEVRIER 2024



**ARRETE MODIFICATIF N°4 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE POUR LES PRISES EN CHARGE ET ACCOMPAGNEMENTS MEDICO SOCIAUX DE LA  
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

VU l'arrêté du 15 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

VU l'arrêté modificatif n° 1 du 17 juin 2022 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

VU l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant nomination des membres de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux ;

VU l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le courriel du 22 novembre 2023 du Conseil Départemental de la Manche ;

VU le courriel du 28 novembre 2023 de madame Christel OSAER ;

VU le courriel du 25 janvier 2024 du Conseil départemental du Calvados ;

VU le courrier du 30 janvier 2024 de la FHF Normandie ;

VU le courriel du 13 février 2024 du MEDEF.

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie**

#### **Présidents de conseil départemental ou leurs représentants**

- Monsieur Cédric NOUVELOT est nommé 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de madame Béatrice GUILLAUME

### **2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux**

#### **Représentants des associations de retraités et personnes âgées**

- Madame Danièle GAUTSCHI est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de monsieur Jean-Claude DUMONT en remplacement de madame Claudine HELAINE
- Madame Arlette BOUCHAIN est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de monsieur Jean-Claude DUMONT en remplacement de madame Danièle GAUTSCHI

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

#### **4) Collège des partenaires sociaux**

##### **Représentant des organisations professionnelles d'employeurs**

- Monsieur Fabien LAMBERT est nommé titulaire en remplacement de madame Delphine CHASTAN GUIGOU
- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de monsieur Fabien LAMBERT

#### **6) Collège des offreurs de services de santé :**

##### **Représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

- Madame Clothilde HARITCHABALET est nommée titulaire en remplacement de monsieur Patrick WATERLOT
- Monsieur Stéphane BLOT est nommé 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de madame Clothilde HARITCHABALET
- Madame Mylène FLAMENT est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de madame Clothilde HARITCHABALET en remplacement de monsieur Stéphane BLOT

#### **7) Collège des membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins**

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de madame Magali LESUEUR en remplacement de madame Christel OSAER

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 28 FEV. 2024

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Mouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.91.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CSAMS DE NORMANDIE

### 1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (5) :

#### Un conseiller régional

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Paul Ursmar MILLIEZ	Lynda LAHALLE	Brigitte CHOQUET

#### Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Cédric NOUVELOT	Sylvie LENOURRICHEL	Sophie SIMONNET
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÂTE	Pierre-François LEJEUNE

#### Un représentant des groupements de communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dominique METOT	En attente de désignation	En attente de désignation

#### Un représentant des communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (6) :

#### Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Anne-Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation

#### Deux représentants des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Jean-Claude DUMONT	Danièle GAUTSCHI	Arlette BOUCHAIN
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <http://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
TéI : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)   



**Deux représentants des associations des personnes handicapées, dont une association intervenant dans le champ de l'enfance handicapée**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIAN
Maryvonne DEBARRE	Marc HOUSSAY	Philippe STEPHANAZZI

**3) Un représentant des conseils territoriaux de santé (1)**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**4) Collège des partenaires sociaux (4)**

**Un représentant des organisations syndicales de salariés**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Régis GOFFINET	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Fabien LAMBERT	En attente de désignation	Franck LEFEVRE

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

**5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2) :**

**Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	Hervé GIRARD	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant de la Mutualité française (1)

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Johnny VIALE	Luc CHOUBRAC

### 6) Collège des offreurs de services de santé (10) :

#### Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Emmanuel AFONSO	Charlotte GAUDRE	Jean-Marie DE JACQUELOT DE BOIS ROUVRAY
Jean Marc RIMBERT	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Sophie LION	Virginie LE CLERC	Jacques SERPETTE
Clothilde HARITCHABALET	Stéphane BLOT	Mylène FLAMENT

#### Quatre représentants des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMMOZ	Pascal CORDIER
Samuel VILLEROY	Christophe GILLES	Jean Marc VENARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Thierry LEROY	Noémi POIRIER	Nathalie MARTIN-MACE

#### Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Léonard NZITUNGA	Fabrice LEFEBVRE	Julie ROUCOU

#### Un membre des unions régionales des professionnels de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI

### 7) Deux membres issus de la commission spécialisée de l'organisation des soins :

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Magali LESUEUR	En attente de désignation	Samuel COCHET
Docteur Alexandre GRAY	Dr Philippe CLERY-MELIN	Eric JARLAUD

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)   

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-02-28-00007

ARRETE MODIFICATIF N°5 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES  
MEMBRES DE LA COMMISSION PERMANENTE DE  
LA CRSA DE NORMANDIE EN DATE DU 28  
FEVRIER 2024



**ARRETE MODIFICATIF N°5 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE  
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

**VU** l'arrêté du 12 novembre 2021 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA) ;

**VU** l'arrêté modificatif n° 1 du 17 juin 2022 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA)

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA)

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA)

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 28 novembre 2023 portant nomination des membres de la commission permanente de la Conférence Régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie (CRSA)

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** le courriel du 28 novembre 2023 adressé par madame Christel OSAER ;

**VU** le courriel du 19 décembre 2023 de la CARSAT ;

**VU** le courriel du 25 janvier 2024 du Conseil départemental du Calvados ;

**VU** le courrier du 30 janvier 2024 de la FHF Normandie ;

**VU** le courrier du 8 février 2024 de la CFDT Normandie.

## **A R R E T E**

**ARTICLE 1:** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission permanente de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **1) Représentants des collectivités territoriales de Normandie**

- Monsieur Cédric NOUVELOT est nommé titulaire en remplacement de madame Béatrice GUILLAUME

### **2) Représentants du collège des partenaires sociaux**

#### **a) Organisations syndicales de salariés**

- Monsieur Sylvain BIENAIMÉ est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de monsieur Jacques DAVOUST
- Madame Tao DAUGE est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de monsieur Jacques DAVOUST

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**5) Représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

- Monsieur Thierry TIRARD est nommé 2<sup>ème</sup> suppléant de monsieur Guy BESNARD en remplacement de madame Blandine DEVAUX

**6) Représentant du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de madame Magali LESUEUR en remplacement de madame Christel OSAER

**7) Représentants du collège des offreurs de services de santé**

- Madame Catherine GILLERON est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de monsieur Frédéric VARNIER en remplacement de monsieur Bertrand CAZELLES

**ARTICLE 2 :** La version actualisée et consolidée de la composition de la commission permanente est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4 :** La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 28 FEV. 2024

Le Directeur général,

Thomas DEROCHÉ

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CP DE NORMANDIE

En sa qualité de Présidente de la CRSA, Madame Pascale DESPRES est Présidente de la commission permanente.

En leur qualité de Présidents de chacune des quatre commissions spécialisées de la CRSA, Monsieur Jean-Marc DUJARDIN, le Docteur Jean-Michel GAL, Monsieur Michel LOISEL et Monsieur Léonard NZITUNGA sont Vice-présidents de la commission permanente.

### 1) Deux représentants des collectivités territoriales

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Malika CHERRIERE	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD
Cédric NOUVELOT	Sylvie LENOURRICHEL	Sophie SIMONET

### 2) Deux représentants du collège des usagers, dont au moins un représentant des associations représentant les usagers des établissements et services médico-sociaux

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	Hervé VARIN
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Deux représentants du collège des partenaires sociaux

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE

### 5) Un représentant du collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Guy BESNARD	Magali SCelles	Thierry TIRARD

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) |    

6) Deux représentants du collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Jean-Pierre PAILLETTE	Michel HORN	Stéphanie DEROBERT
Magali LESUEUR	En attente de désignation	Samuel COCHET

7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric VARNIER	Catherine GILLERON	Pr Emmanuel BERGOT
Jean-Marc RIMBERT	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMMOZ	Pascal CORDIER
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI

8) Un représentant du collège des personnalités qualifiées

- Patrick DAIME

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-02-28-00011

ARRETE MODIFICATIF N°5 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES  
MEMBRES DE LA COMMISSION SPECIALISEE DE  
PREVENTION DE LA CRSA DE NORMANDIE EN  
DATE DU 28 FEVRIER 2024

**ARRETE MODIFICATIF N°5 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES MEMBRES DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE PREVENTION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET  
DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

**VU** l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de prévention ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** le courriel du 19 décembre 2023 de la CARSAT ;

**VU** le courrier du 30 janvier 2024 de la FHF Normandie.

## **ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée prévention de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

#### **b) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**

- Monsieur Thierry TIRARD est nommé 2<sup>ème</sup> suppléant de monsieur Guy BESNARD en remplacement de madame Blandine DEVAUX

### **7) Collège des offreurs de services de santé**

- Monsieur Martin TRELCAT est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de monsieur Frédéric MARIE en remplacement de madame Sandrine COTTON

**ARTICLE 2 :** La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée de prévention est annexée au présent arrêté.

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)




**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 28 FEV. 2024

Le Directeur général,

Thomas DEROCHÉ

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CSP DE NORMANDIE

### 1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (5)

#### Un conseiller régional

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Cécile REMY-BASTIT	Julie BARENTON-GUILLAS	Sylvie GRENIER

#### Deux présidents de conseil départemental ou leurs représentants

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

#### Un représentant des groupements de communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

#### Un représentant des communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Thierry OZENNE	Edwige ANQUETIL	Jacky BIDOT

### 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (6)

#### Quatre représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Jean-Pierre LUCAS	Yves BERARD	Eric PERCEAU
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Anne Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation
Evelyne TOUZARD	Marie-José VION	En attente de désignation

#### Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

### Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Collège des partenaires sociaux (4)

#### Un représentant des organisations syndicales de salariés

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Bernard SIMON	En attente de désignation	En attente de désignation

#### Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Christine BONNIEUX	Catherine HENault	Florence THOMAS BOATAS

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles


Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (4)

#### Un représentant des associations œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Aurélien NOBIS	en attente de désignation	en attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

### Un représentant de la CARSAT

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Guy BESNARD	Magali SCHELLES	Thierry TIRARD

### Un représentant de la CAF

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Marie MEZIERE	Michaël AUBERT	Sandra CARPENTIER

### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Johnny VIALE	Luc CHOUBRAC

## 6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (6)

### Un représentant des services de santé scolaire et universitaire

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Judith FISCHER	Dr Mathilde LECHEVREL	En attente de désignation

### Un représentant des services de santé au travail

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Karine THOMAS	Sophie RANNOU	En attente de désignation

### Un représentant des services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Hélène HUGLA	Dr Laëtizia GIULIANI	Anne LE SOUDIER

### Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la promotion de la santé, la prévention, et l'éducation pour la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Marc DUJARDIN	Marion BOUCHER-LEBRAS	Isabelle LANDREAU

### Un représentant des organismes œuvrant dans le domaine de l'observation de la santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

## Un représentant des associations de protection de l'environnement

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Pierre PAILLETTE	Michel HORN	Stéphanie DEROBERT

### 7) Quatre représentants du collège des offreurs de services de santé dont :

- Un représentant des établissements publics de santé, des établissements privés de santé, des établissements privés de santé à but non lucratif ou des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile ;
- Un représentant des personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées ou accueillant des personnes âgées ;
- Deux membres des unions régionales des professionnels de santé.

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	Martin TRELCAT	Joanny ALLOMBERT
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Patrice LEPRINCE	Jérémy MAUDOUIT	Olivier GRUCHY
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    



Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-02-28-00010

ARRETE MODIFICATIF N°6 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
COMMISSION SPECIALISEE DE L'ORGANISATION  
DES SOINS DE LA CRSA DE NORMANDIE EN  
DATE DU 28 FEVRIER 2024



**ARRETE MODIFICATIF N°6 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION  
SPECIALISEE DE L'ORGANISATION DES SOINS DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET  
DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** l'arrêté portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie en date du 30 septembre 2021 ;

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

VU l'arrêté du 20 octobre 2021 portant nomination des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

VU l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

VU l'arrêté modificatif n°2 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

VU l'arrêté modificatif n°3 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

VU l'arrêté modificatif n°4 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

VU l'arrêté modificatif n°5 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la commission spécialisée de l'organisation des soins ;

VU l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

VU le courriel du 22 novembre 2023 du Conseil Départemental de la Manche ;

VU le courriel du 28 novembre 2023 de madame Christel OSAER ;

VU le courrier du 30 janvier 2024 de la FHF Normandie ;

VU le courrier du 8 février 2024 de la CFDT Normandie ;

VU le courriel du 13 février 2024 du MEDEF.

## ARRETE

**ARTICLE 1:** La liste des membres titulaires et suppléants de la commission spécialisée de l'organisation des soins de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux

#### Représentant des associations de retraités et personnes âgées

- Madame Danièle GAUTSCHI est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de monsieur Jean-Claude DUMONT en remplacement de madame Claudine HELAINE
- Madame Arlette BOUCHAIN est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de monsieur Jean-Claude DUMONT en remplacement de madame Danièle GAUTSCHI

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

#### 4) Collège des partenaires sociaux

##### Représentant des organisations syndicales de salariés

- Monsieur Sylvain BIENAIMÉ est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de monsieur Jacques DAVOUST
- Madame Tao DAUGE est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de monsieur Jacques DAVOUST

##### Représentant des organisations professionnelles d'employeurs

- Monsieur Fabien LAMBERT est nommé titulaire en remplacement de madame Delphine CHASTAN GUIGOU
- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de monsieur Fabien LAMBERT

#### 6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé

##### Représentant des organismes oeuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de madame Magali LESUEUR en remplacement de madame Christel OSAER

#### 7) Collège des offreurs de services de santé

##### Représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie

- Monsieur Martin TRELCAT est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de monsieur Frédéric MARIE en remplacement de madame Sandrine COTTON
- Madame Catherine GILLERON est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de monsieur Frédéric VARNIER en remplacement de monsieur Bertrand CAZELLES

##### Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation

- En attente de désignation d'un 2<sup>ème</sup> suppléant du Dr Thomas DELOMAS en remplacement du Dr Francis LE SIRE

##### Un représentant du Ministère de la Défense

- En attente de désignation d'un 1<sup>er</sup> suppléant du Dr Léopoldine DEBRAY en remplacement du Dr Emmanuelle LAFITTE

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la commission spécialisée de l'organisation des soins est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 28 FEV. 2024

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie · Siège régional · Espace Claude Monet · 2, place Jean Nouzille · CS 55035 · 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 · [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CSOS DE NORMANDIE

### 1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie (4)

#### Un conseiller régional

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Malika CHERRIERE	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD

#### Un président de conseil départemental ou son représentant

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Anne TERLEZ	Karène BEAUVILLARD	Manuel ORDONEZ

#### Un représentant des groupements de communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dominique METOT	En attente de désignation	En attente de désignation

#### Un représentant des communes

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Michel LEROYER	Jean LAMY	Emmanuel ROUSSEL

### 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux (4)

#### Deux représentants des associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Yvon GRAIC	Rémy GIRARD	Yves GREGOIRE
Bernard LAMBERT	Michel LECORNU	Jacky HEBERT

#### Un représentant des associations de retraités et personnes âgées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Claude DUMONT	Danièle GAUTSHI	Arlette BOUCHAIN

#### Un représentant des associations des personnes handicapées

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Maryvonne DEBARRE	Marc HOUSSAY	Philippe STEPHANAZZI

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)   

### 3) Un représentant des conseils territoriaux de santé

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

### 4) Collège des partenaires sociaux (6)

#### Un représentant des organisations syndicales de salariés

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Delphine BOULAN	Claire LOSTANLEN	Loïc PORCHER
Marielle KERHARDY	François HIS	En attente de désignation
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIMÉ	Tao DAUGE

#### Un représentant des organisations professionnelles d'employeurs

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Fabien LAMBERT	En attente de désignation	Franck LEFEVRE

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

#### Un représentant des organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale (2)

#### Un représentant de la Mutualité française

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Johnny VIALE	Luc CHOUBRAC

#### Le directeur d'organisme, représentant, au niveau régional, chaque régime d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'Union nationale des caisses d'assurance maladie

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Françoise LEGRAND	Yann CAZIN	Serge BOYER

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## 6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé (2)

**Un représentant des organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Magali LESUEUR	En attente de désignation	Samuel COCHET

**Un représentant des organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

## 7) Collège des offreurs de services de santé (25)

**Cinq représentants des établissements publics de santé, dont trois présidents de commissions médicales d'établissement de centres hospitaliers, de centres hospitaliers universitaires et de centres hospitaliers spécialisés en psychiatrie**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	Martin TRELCAT	Joanny ALLOMBERT
Dr Thibault SIMON	Dr Alain FUSEAU	Dr Abderrezak BOUASRIA
Frédéric VARNIER	Catherine GILLERON	Pr Emmanuel BERGOT
Dr Firas ABBAS	Dr Jean-Marc KERLEAU	Dr Magali LABIDI
Dr Gaël FOULDRIN	Stéphane AUBERT	David TROUCHAUD

**Deux représentants des établissements privés de santé à but lucratif, dont un président de conférence médicale d'établissement**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dominique POELS	Samuel KOWALCZYK	Mathias MARTIN
Dr Alexandre GRAY	Dr Philippe CLERY-MELIN	Eric JARLAUD

**Deux représentants des établissements privés de santé à but non lucratif, dont un président de commission médicale d'établissement**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Artus PATY	En attente de désignation
Dr Carine SEGURA-DJEZZAR	Dr Nathalie CONTENTIN	Dr Bruno LEGALLICIER

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <http://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 



**Un représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Richard OUIN	Didier POILLERAT	Pierre-François BERARD

**Un représentant des responsables des centres de santé et des maisons de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Clémence VERKINDER	Dr Xavier HUMBERT	En attente de désignation

**Un représentant des communautés professionnelles territoriales de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Jean-Michel GAL	Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN	Dr Jacques FRICHET

**Un représentant des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Gilles TONANI	Dr Thomas BOUREZ	Dr Stéphane PERTUET

**Un médecin responsable d'un service d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thomas DELOMAS	Dr Cédric DAMM	En attente de désignation

**Un représentant des transporteurs sanitaires**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant des services départementaux d'incendie et de secours**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**Un représentant des organisations syndicales représentatives des médecins des établissements publics de santé**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thierry VASSE	En attente de désignation	En attente de désignation

**Quatre représentants des unions régionales des professionnels de santé**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Marc DURAND-REVILLE	En attente de désignation	Dr Frédéric JEGOU
Fabienne GOUABAULT	Sébastien BARBIER	Julien COQUAIS
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Éric KALUZINSKI
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

**Un représentant de l'ordre des Médecins**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François CLERGEAT	Dr Xavier ARROT	Dr Frédérique PAPIN-LEFEBVRE

**Un représentant des internes en médecine**

Titulaire	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**Un représentant du ministère de la défense**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Léopoldine DEBRAY	En attente de désignation	Maëva SIBOUKEUR

**8) Deux membres issus de la commission spécialisée pour les prises en charge et accompagnements médico-sociaux**

Elus parmi les membres de la CSAMS composée lors de l'installation de la CRSA le 14 octobre 2021.

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÄTE	Pierre-François LEJEUNE
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-02-28-00006

ARRETE MODIFICATIF N°6 PORTANT  
MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA  
CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE  
L'AUTONOMIE DE NORMANDIE EN DATE DU 28  
FEVRIER 2024



**ARRETE MODIFICATIF N°6 PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA CONFERENCE REGIONALE DE LA SANTE ET DE L'AUTONOMIE DE NORMANDIE**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE NORMANDIE,**

**VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L.1114-1, L.1432-4, D. 1432-28 à D.1432-32, de D.1432-44 à D.1432-47, D.1432-49 à D.1432-53 relatifs à la composition et au mode de fonctionnement de la Conférence régionale de la santé et de l'autonomie ;

**VU** la loi N°2009-879 du 21 juillet 2009, portant réforme de l'Hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

**VU** la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

**VU** l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

**VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

**VU** le décret n°2010-348 du 31 mars 2010 relatif à la Conférence régionale de santé et de l'autonomie,

**VU** le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

**VU** le décret n°2015-1879 du 31 décembre 2015 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret n°2019-1342 du 11 décembre 2019 relatif à la conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** le décret du 17 juin 2020 portant nomination de Monsieur Thomas DEROCHE, directeur général de l'ARS de Normandie ;

**VU** le décret n°2021-847 du 28 juin 2021 relatif à conférence régionale de santé et de l'autonomie ;

**VU** l'arrêté du 30 septembre 2021 portant nomination des membres de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie ;

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

**VU** l'arrêté modificatif n°1 du 15 novembre 2021 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°2 du 17 juin 2022 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°3 du 22 février 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°4 du 13 septembre 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'arrêté modificatif n°5 du 28 novembre 2023 portant modification de la composition des membres de la CRSA de Normandie ;

**VU** l'instruction n° SG/Pôle Santé ARS/2021/132 du 22 juin 2021 relative aux modalités de renouvellement des conférences régionales de la santé et de l'autonomie ;

**VU** le courriel du 22 novembre 2023 du Conseil Départemental de la Manche ;

**VU** le courriel du 28 novembre 2023 du madame Christel OSAER ;

**VU** le courriel du 19 décembre 2023 de la CARSAT ;

**VU** le courriel du 25 janvier 2024 du Conseil départemental du Calvados ;

**VU** le courrier du 30 janvier 2024 de la FHF Normandie ;

**VU** le courrier du 8 février 2024 de la CFDT Normandie ;

**VU** le courriel du 13 février 2024 du MEDEF.

## **A R R E T E**





**ARTICLE 1 :** La liste des membres titulaires et suppléants de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie est complétée ou modifiée comme suit :

### **1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie**

#### **b) Conseillers départementaux**

- Monsieur Ludovic NOUVELOT est nommé titulaire en remplacement de madame Béatrice GUILLAUME

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## **2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux**

### **b) Associations des retraités et personnes âgées**

- Madame Danièle GAUTSCHI est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de monsieur Jean-Claude DUMONT en remplacement de madame Claudine HELAINE
- Madame Arlette BOUCHAIN est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de monsieur Jean-Claude DUMONT en remplacement de madame Danièle GAUTSCHI

## **3) Collège des représentants des conseils territoriaux de santé**

- En attente de désignation d'un titulaire en remplacement du Docteur Loïc LE HENAFF

## **4) Collège des partenaires sociaux**

### **a) Organisations syndicales de salariés**

- Monsieur Sylvain BIENAIMÉ est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de monsieur Jacques DAVOUST
- Madame Tao DAUGE est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de monsieur Jacques DAVOUST

### **b) Organisations professionnelles d'employeurs**

- Monsieur Fabien LAMBERT est nommé titulaire en remplacement de madame Delphine CHASTAN GUIGOU
- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant de monsieur Fabien LAMBERT

## **5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale**

### **b) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail**

- Monsieur Thierry TIRARD est nommé 2<sup>ème</sup> suppléant de monsieur Guy BESNARD en remplacement de madame Blandine DEVAUX

## **6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

### **d) Organismes oeuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé**

- En attente de désignation du 1<sup>er</sup> suppléant(e) de madame Magali LESUEUR en remplacement de madame Christel OSAER

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## **7) Collège des offreurs de services de santé**

### **a) Établissements publics de santé**

- Monsieur Martin TRELCAT est nommé 1<sup>er</sup> suppléant de monsieur Frédéric MARIE en remplacement de madame Sandrine COTTON
- Madame Catherine GILLERON est nommée 1<sup>ère</sup> suppléante de monsieur Frédéric VARNIER en remplacement de monsieur Bertrand CAZELLES

### **e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées**

- Madame Clothilde HARITCHABALET est nommée titulaire en remplacement de monsieur Patrick WATERLOT
- Monsieur Stéphane BLOT est nommé 1<sup>er</sup> suppléant en remplacement de madame Clothilde HARITCHABALET devenue titulaire
- Madame Mylène FLAMENT est nommée 2<sup>ème</sup> suppléante de madame Clothilde HARITCHABALET en remplacement de monsieur Stéphane BLOT

### **k) Services d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation**

- En attente de désignation d'un 2<sup>ème</sup> suppléant du Dr Thomas DELOMAS en remplacement du Dr Francis LE SIRE

### **r) Représentant du Ministère de la Défense**

- En attente de désignation d'un 1<sup>er</sup> suppléant du Dr Léopoldine DEBRAY en remplacement du Dr Emmanuelle LAFITTE

**ARTICLE 2** : La version actualisée et consolidée de la composition de la CRSA de Normandie est annexée au présent arrêté.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux près du tribunal administratif sis 3 rue Arthur Le Duc à Caen (14000) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région de Normandie. La saisine du tribunal administratif peut se faire via Télérecours citoyens [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

 Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**ARTICLE 4** : La Directrice de la stratégie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui est publié au Recueil des Actes Administratifs de la région Normandie.

Fait à Caen, le 28 FEV. 2024

Le Directeur général,

Thomas DEROCHE

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 



## ANNEXE : COMPOSITION ACTUALISEE DE LA CRSA DE NORMANDIE

### 1) Collège des représentants des collectivités territoriales de Normandie :

#### a) Conseillers régionaux (3)

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
Dr Paul Ursmar MILLIEZ	Lynda LAHALLE	Brigitte CHOQUET
Malika CHERRIERE	Guy DOSSANG	Bertrand DENIAUD
Cécile REMY-BASTIT	Julie BARENTON-GUILLAS	Sylvie GRENIER

#### b) Conseillers départementaux (5)

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
Cédric NOUVELOT	Sylvie LENOURRICHEL	Sophie SIMONNET
Anne TERLEZ	Karène BEAUVILLARD	Manuel ORDONEZ
Christèle CASTELEIN	Sylvie GÂTE	Pierre-François LEJEUNE
Patrick RODHAIN	Agnès LAIGRE	Sylvie SERAIS
Nathalie LECORDIER	Séverine GROULT	Catherine FLAVIGNY

#### c) Groupements de communes (3)

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
Jacques COQUELIN	Jacky MARIE	En attente de désignation
Charlotte GOUJON	Chloé ARGENTIN	En attente de désignation
Dominique METOT	En attente de désignation	En attente de désignation

#### d) Communes (3)

Titulaires	1er Suppléants	2ème Suppléants
Thierry OZENNE	Edwige ANQUETIL	Jacky BIDOT
Michel LEROYER	Jean LAMY	Emmanuel ROUSSEL
Blandine LEFEBVRE	Imelda VANDECANDELAERE	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie - Siège régional - Espace Claude Monet - 2, place Jean Nouzille - CS 55035 - 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 - [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

## 2) Collège des représentants des usagers des services de santé ou médico-sociaux :

### a) Associations agréées au titre de l'article L1114-1 du code de santé publique (8)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Yvon GRAÏC	Rémy GIRARD	Yves GREGOIRE
Bernard LAMBERT	Michel LECORNU	Jacky HEBERT
Michel PONS	Jean-Pierre SIMON	En attente de désignation
Philippe GUERARD	Christian MAHAUT	Julie ESCALIE
Nicole DELPERIE	Claudine GRANCHER	Hervé VARIN
Jean-Pierre LUCAS	Yves BERARD	Eric PERCEAU
Anne-Marie BEAUVAIS	Annick HAISE	En attente de désignation
Evelyne TOUZARD	Mary-José VION	En attente de désignation

### b) Associations de retraités et personnes âgées (4)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Michel NAVARRO	Guy FAUCHE	En attente de désignation
Michel LOISEL	Jean DE CRAENE	Nicole LEROY
Jean-Claude DUMONT	Danièle GAUTSCHI	Arlette BOUCHAIN
Michelle LAMBERT	En attente de désignation	En attente de désignation

### c) Associations des personnes handicapées (4)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Maryvonne DEBARRE	Marc HOUSSAY	Philippe STEPHANAZZI
Francine MARAGLIANO	Corinne COURTEL	Varham SERAIDARIAN
Guillaume PARIS	Véronique LABBEY	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

## 3) Collège des représentants des conseils territoriaux de santé (7)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Marc MIGRAINE	Dr Laurent VERZAUX	En attente de désignation
Annie VIDAL	Dominique LEVITRE	Olivier PENNARUN
En attente de désignation	Dr Dominique MARTIN	Bernard DUEZ
En attente de désignation	Madame Véronique DESRAME	En attente de désignation
Dr Philippe SERRAND	Jean-René LEDOYEN	Laurence BEAUDOIN
Sébastien JUMEL	Michel BARBIER	Dr Jean-Marc KERLEAU
Christophe MAZIN	Jean-Claude LENOIR	Dr Eric ANGER

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

#### 4) Collège des partenaires sociaux

##### a) Organisations syndicales de salariés (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Régis GOFFINET	En attente de désignation	En attente de désignation
Jacques DAVOUST	Sylvain BIENAIME	Tao DAUGE
Bernard SIMON	En attente de désignation	En attente de désignation
Marielle KERHARDY	François HIS	En attente de désignation
Delphine BOULAN	Claire LOSTANLEN	Loïc PORCHER

##### b) Organisations professionnelles d'employeurs (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Tina PEREZ	Stéphane MALHERBE	Myriam KRIKORIAN
Fabien LAMBERT	En attente de désignation	Franck LEFEVRE
Christine BONNIEUX	Catherine HENAULT	Florence THOMAS-BOATAS

##### c) Organisations syndicales représentatives des artisans, des commerçants et des professions libérales (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Eric DE FALCO	Gilles TREUIL	Pierre-Adrien LIOT

##### d) Organisations syndicales représentatives des exploitants agricoles (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Michel DEBESNE	Pascaline BELLIER DE FROMONT	Pascal HARDY

#### 5) Collège des acteurs de la cohésion et de la protection sociale

##### a) Association œuvrant dans le champ de la lutte contre la précarité (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Hervé GIRARD	En attente de désignation
Aurélien NOBIS	En attente de désignation	En attente de désignation

##### b) Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Guy BESNARD	Magali SCelles	Thierry TIRARD

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) |    

**c) Caisses d'allocations familiales (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Marie MEZIERE	Michaël AUBERT	Sandra CARPENTIER

**d) Mutualité française (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gérard ALIX	Johnny VIALE	Luc CHOUBRAC

**e) Régimes d'assurance maladie dont la caisse nationale est membre de l'union nationale des caisses d'assurance maladie (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Françoise LEGRAND	Yann CAZIN	Serge BOYER

**f) Représentant des établissements ou services qui assurent l'accueil et l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés spécifiques mentionnées à l'article L312-1 du code de l'action sociale et des familles (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Gaëlle TELLIER	En attente de désignation	En attente de désignation

**6) Collège des acteurs de la prévention et de l'éducation pour la santé**

**a) Services de santé scolaire et universitaire (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Sylvie VIAL	En attente de désignation	En attente de désignation
Dr Judith FISCHER	Dr Mathilde LECHEVREL	En attente de désignation

**b) Services de santé au travail (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Laurent BOUVIER	En attente de désignation
Karine THOMAS	Sophie RANNOU	En attente de désignation

**c) Services départementaux de protection et de promotion de la santé maternelle et infantile (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Hélène HUGLA	Dr Laëtitia GIULIANI	Anne LE SOUDIER
Dr Capucine POTTIER	Dr Marie DELACOUR	Dr Marc LEVY

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

d) Organismes œuvrant dans le champ de la protection de la santé, la prévention ou l'éducation pour la santé (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Jean-Marc DUJARDIN	Marion BOUCHER-LE-BRAS	Isabelle LANDREAU
Magali LESUEUR	En attente de désignation	Samuel COCHET

e) Organismes œuvrant dans les domaines de l'observation de la santé, de l'enseignement et de la recherche (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Pascale DESPRES	Daniel REGUER	Corinne LARMOIRE

f) Associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L141-1 du code de l'environnement (1)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Jean-Pierre PAILLETTE	Michel HORN	Stéphanie DEROBERT

**7) Collège des offreurs de services de santé**

a) Établissements publics de santé (5)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Frédéric MARIE	Martin TRELCAT	Joanny ALLOMBERT
Dr Thibault SIMON	Dr Alain FUSEAU	Dr Abderrezak BOUASRIA
Frédéric VARNIER	Catherine GILLERON	Pr Emmanuel BERGOT
Dr Firas ABBAS	Dr Jean-Marc KERLEAU	Dr Magali LABIDI
Dr Gaël FOULDRIN	Stéphane AUBERT	David TROUCHAUD

b) Établissements privés de santé à but lucratif (2)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Dr Dominique POELS	Samuel KOWALCZYK	Mathias MARTIN
Dr Alexandre GRAY	Dr Philippe CLERY-MELIN	Eric JARLAUD

c) Établissements privés de santé à but non lucratif dont au moins un représentant d'un centre régional de lutte contre le cancer (3)

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	Artus PATY	En attente de désignation
Dr Carine SEGURA-DJEZZAR	Dr Nathalie CONTENTIN	Dr Bruno LEGALLICIER
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**d) Etablissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Richard OUIN	Didier POILLERAT	Pierre-François BERARD

**e) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes handicapées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Emmanuel AFONSO	Charlotte GAUDRE	Jean-Marie DE JACQUELOT DE BOIS ROUVRAY
Jean-Marc RIMBERT	Didier CHESNAIS	Pamela LE MAGNEN
Sophie LION	Virginie LE CLERC	Jacques SERPETTE
Clothilde HARITCHABALET	Stéphane BLOT	Mylène FLAMENT

**f) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes âgées (4)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
Arnaud LECOQ	Cyrielle JACQUEMMOZ	Pascal CORDIER
Samuel VILLEROY	Christophe GILLES	Jean-Marc VENARD
Mathilde MAIRY	Jérôme TRIQUET	Clémence ROUCAN
Thierry LEROY	Noémi POIRIER	Nathalie MARTIN-MACE

**g) Personnes morales gestionnaires d'institutions accueillant des personnes en difficultés sociales (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Léonard NZITUNGA	Fabrice LEFEBVRE	Julie ROUCOU

**h) Responsables des centres de santé et des maisons de santé (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Clémence VERKINDER	Dr Xavier HUMBERT	En attente de désignation

**i) Représentants des communautés professionnelles territoriales de santé (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Jean-Michel GAL	Dr Elsa FAGOT-GRIFFIN	Dr Jacques FRICHET

**j) Associations de permanence des soins intervenant dans le dispositif de permanence des soins (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Gilles TONANI	Dr Thomas BOUREZ	Dr Stéphane PERTUET

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    

**k) Services d'aide médicale urgente ou structures d'aide médicale d'urgence et de réanimation (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thomas DELOMAS	Dr Cédric DAMM	En attente de désignation

**l) Transporteurs sanitaires (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**m) Services départementaux d'incendie et de secours (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**n) Organisations syndicales représentatives de médecins d'établissements publics de santé (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Thierry VASSE	En attente de désignation	En attente de désignation

**o) Unions régionales des professionnels de santé (6)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Marc DURAND-REVILLE	En attente de désignation	Dr Frédéric JEGOU
Fabienne GOUABAULT	Sébastien BARBIER	Julien COQUAIS
Dr Lynda BEUGNOT	En attente de désignation	Dr Philippe CHOLET
Dr Antoine LEVENEUR	Danie BEURION	Dr Eric KALUZINSKI
Patrice LEPRINCE	Jérémy MAUDOUIT	Olivier GRUCHY
Sébastien LEDUNOIS	Françoise GARCIA	Dr François CHAVATTE

**p) Ordre des Médecins (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr François CLERGEAT	Dr Xavier ARROT	Dr Frédérique PAPIN-LEFEBVRE

**q) Internes en médecine (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

ARS Normandie Siège régional Espace Claude Monet 2, place Jean Nouzille CS 55035 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr) 

r) **Ministère de la défense (1)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléant	2 <sup>ème</sup> Suppléant
Dr Léopoldine DEBRAY	En attente de désignation	Maeva SIBOUKEUR

s) **Représentants des dispositifs d'appui à la coordination prévus à l'article L6327-1 du code de santé publique (2)**

Titulaires	1 <sup>er</sup> Suppléants	2 <sup>ème</sup> Suppléants
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation
En attente de désignation	En attente de désignation	En attente de désignation

**8) Collège des personnalités qualifiées (2) :**

- Dr Patrick DAIME

Participent, avec voix consultative, aux travaux de la conférence régionale de la santé et de l'autonomie de Normandie et au sein de ses différentes formations :

- le préfet de région ;
- la Présidente du Conseil économique, social et environnemental régional ;
- les chefs de services de l'Etat en région ;
- le directeur général de l'agence régionale de santé ;
- un membre des conseils des organismes locaux d'assurance maladie relevant du régime général ;
- un administrateur d'un organisme local d'assurance maladie relevant de la mutualité sociale agricole.

Retrouvez toutes nos mentions légales sur notre site internet <https://www.normandie.ars.sante.fr/mentions-legales-2>

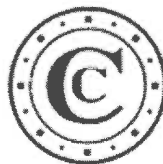
ARS Normandie | Siège régional | Espace Claude Monet | 2, place Jean Nouzille | CS 55035 | 14 050 CAEN Cedex  
Tél : 02.31.70.96.96 | [www.ars.normandie.sante.fr](http://www.ars.normandie.sante.fr)    



Chambre régionale des comptes Normandie

R28-2024-03-06-00001

A2024-06



## ARRÊTÉ N° 2024-06 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES NORMANDIE,**

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles R. 212-4 et R. 212-10 ;

Vu le décret de la Première ministre en date du 8 juin 2022 et l'arrêté du Premier président de la Cour des comptes en date du 22 juin 2022, par lesquels Monsieur Damien Georg, est promu au grade de président de section et affecté à la chambre régionale des comptes Normandie, à compter du 4 juillet 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2023-19 du 28 décembre 2023 du président de la chambre régionale des comptes Normandie affectant Monsieur Damien Georg en qualité de président de la 1<sup>ère</sup> section à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans les matières énumérées à l'article 2 du présent arrêté et pour les affaires relevant de la compétence de la 1<sup>ère</sup> section, délégation est donnée à Monsieur Georg, conseiller président, président de section, pour signer au lieu et place de la présidente de la chambre régionale des comptes Normandie.

**Article 2 :** La délégation de signature consentie à Monsieur Damien Georg s'exerce dans les matières ci-après :

#### **Contrôle des comptes et de la gestion :**

Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle des comptes et de la gestion, notamment :

- Les demandes d'avis du procureur financier sur la compétence de la chambre pour l'examen de la gestion et la vérification des comptes des établissements, sociétés, groupements et organismes ainsi que celui de leurs filiales mentionnées aux articles L. 211-6 à L. 211-10 du code des juridictions financières ;

- Les lettres octroyant des délais supplémentaires de réponse aux rapports d'observations ;
- Les « Soit communiqué » au procureur financier des rapports d'instructions à fin d'observations provisoires et à fin d'observations définitives ;
- Les réponses aux demandes d'audition et de consultations des pièces ;
- Les lettres de rappels relatives au suivi des observations et des recommandations prévues aux articles L. 243-9 et L. 243-9-1 du code des juridictions financières.

### **Contrôle des actes budgétaires :**

Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle des actes budgétaires, notamment :

- Les lettres informant le préfet et le comptable public des personnes chargées de l'instruction des demandes d'avis budgétaires ;
- Les lettres indiquant aux ordonnateurs la date limite de présentation de leurs observations en matière de contrôle des actes budgétaires (article R. 244-1 du code des juridictions financières) ;
- Les lettres demandant au représentant de l'Etat la communication de documents budgétaires prévue par l'article R. 1612-33 du code général des collectivités territoriales ;
- Les « Soit communiqué » au procureur financier des rapports à fin d'avis de contrôle budgétaire.

### **Contrôle de conventions et actes spécifiques :**

Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle, à fin d'avis, notamment :

- Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle, à fin d'avis, de conventions (relatives à des délégations de service public ou à des marchés publics), d'actes spécifiques (de sociétés d'économie mixte ou de sociétés publiques locales) et des conséquences de tout projet d'investissement exceptionnel, en application respectivement des articles L. 211-12 à L. 211-14 et L. 235-2 du code des juridictions financières.

### **Correspondances avec le ministère public et la Cour des comptes :**

- En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, délégation est donnée pour signer la note de transmission au ministère public des faits de nature à motiver l'ouverture d'une procédure judiciaire en application de l'article L. 211-1 du code des juridictions financières ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, délégation est donnée pour transmettre au ministère public près la Cour des comptes les déférés de la chambre en application de l'article L. 142-1-1 7° du code des juridictions financières.

### **Correspondances administratives :**

- Les réponses aux courriers suivants : demande de contrôle, demande de renseignement, signalements.

**Article 3 :** Les signatures données en vertu des dispositions de l'article 2 du présent arrêté sont précédées de la mention : « Pour la présidente et par délégation ».

La présidente de la chambre est destinataire d'une copie des correspondances signées en application desdites dispositions.

La présidente est tenue informée par Monsieur Georg de toute difficulté relative à l'exercice de la délégation de signature.

**Article 4 :** L'arrêté n° 2023-05 du 31 janvier 2023 est abrogé.

**Article 5 :** Copie de cet arrêté sera transmis au procureur financier près la chambre, à la secrétaire générale et à la greffière.

**Article 6 :** La secrétaire générale de la chambre régionale des comptes Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à la chambre, le 6 mars 2024

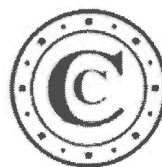


**Laurence MOUYSSET**

Chambre régionale des comptes Normandie

R28-2024-03-06-00002

A2024-07



## ARRÊTÉ N° 2024-07 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES NORMANDIE,**

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles R. 212-4 et R. 212-10 ;

Vu le décret du Premier ministre en date du 28 décembre 2021 et l'arrêté du Premier président en date du 21 janvier 2022 par lesquels Madame Valentine Vinesse est promue au grade de président de section et affectée à la chambre régionale des comptes Normandie, à compter du 7 février 2022 ;

Vu l'arrêté n° 2023-19 du 28 décembre 2023 du président de la chambre régionale des comptes Normandie affectant Madame Valentine Vinesse en qualité de présidente de la 2<sup>ème</sup> section à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup> :** Dans les matières énumérées à l'article 2 du présent arrêté et pour les affaires relevant de la compétence de la 2<sup>ème</sup> section, délégation est donnée à Madame Vinesse, conseillère présidente, présidente de section, pour signer aux lieu et place de la présidente de la chambre régionale des comptes Normandie.

**Article 2 :** La délégation de signature consentie à Madame Valentine Vinesse s'exerce dans les matières ci-après :

#### **Contrôle des comptes et de la gestion :**

Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle des comptes et de la gestion, notamment :

- Les demandes d'avis du procureur financier sur la compétence de la chambre pour l'examen de la gestion et la vérification des comptes des établissements, sociétés, groupements et organismes ainsi que celui de leurs filiales mentionnées aux articles L. 211-6 à L. 211-10 du code des juridictions financières ;

- Les lettres octroyant des délais supplémentaires de réponse aux rapports d'observations ;
- Les « Soit communiqué » au procureur financier des rapports d'instructions à fin d'observations provisoires et à fin d'observations définitives ;
- Les réponses aux demandes d'audition et de consultations des pièces ;
- Les lettres de rappels relatives au suivi des observations et des recommandations prévues aux articles L. 243-9 et L. 243-9-1 du code des juridictions financières.

### **Contrôle des actes budgétaires :**

Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle des actes budgétaires, notamment :

- Les lettres informant le préfet et le comptable public des personnes chargées de l'instruction des demandes d'avis budgétaires ;
- Les lettres indiquant aux ordonnateurs la date limite de présentation de leurs observations en matière de contrôle des actes budgétaires (article R. 244-1 du code des juridictions financières) ;
- Les lettres demandant au représentant de l'Etat la communication de documents budgétaires prévue par l'article R. 1612-33 du code général des collectivités territoriales ;
- Les « Soit communiqué » au procureur financier des rapports à fin d'avis de contrôle budgétaire.

### **Contrôle de conventions et actes spécifiques :**

Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle, à fin d'avis, notamment :

- Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle, à fin d'avis, de conventions (relatives à des délégations de service public ou à des marchés publics), d'actes spécifiques (de sociétés d'économie mixte ou de sociétés publiques locales) et des conséquences de tout projet d'investissement exceptionnel, en application respectivement des articles L. 211-12 à L. 211-14 et L. 235-2 du code des juridictions financières.

### **Correspondances avec le ministère public et la Cour des comptes :**

- En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, délégation est donnée pour signer la note de transmission au ministère public des faits de nature à motiver l'ouverture d'une procédure judiciaire en application de l'article L. 211-1 du code des juridictions financières ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, délégation est donnée pour transmettre au ministère public près la Cour des comptes les déférés de la chambre en application de l'article L. 142-1-1 7° du code des juridictions financières.

**Correspondances administratives :**

- Les réponses aux courriers suivants : demande de contrôle, demande de renseignement, signalements.

**Article 3 :** Les signatures données en vertu des dispositions de l'article 2 du présent arrêté sont précédées de la mention : « Pour la présidente et par délégation ».

La présidente de la chambre est destinataire d'une copie des correspondances signées en application desdites dispositions.

La présidente est tenue informée par Madame Vinesse de toute difficulté relative à l'exercice de la délégation de signature.

**Article 4 :** L'arrêté n° 2023-05 du 31 janvier 2023 est abrogé.

**Article 5 :** Copie de cet arrêté sera transmis au procureur financier près la chambre, à la secrétaire générale et à la greffière.

**Article 6 :** La secrétaire générale de la chambre régionale des comptes Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à la chambre, le 6 mars 2024



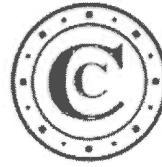
**Laurence MOUYSET**



Chambre régionale des comptes Normandie

R28-2024-03-06-00003

A2024-08



## ARRÊTÉ N° 2024-08 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

**LA PRÉSIDENTE DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES NORMANDIE,**

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles R. 212-4 et R. 212-10 ;

Vu le décret de la Première ministre en date du 2 décembre 2022 par lequel Monsieur Bruno Baumann, président de section est affecté à la chambre régionale des comptes Normandie, à compter du 20 janvier 2023 ;

Vu l'arrêté n° 2023-19 du 28 décembre 2023 du président de la chambre régionale des comptes Normandie affectant Monsieur Bruno Baumann en qualité de président de la 3<sup>ème</sup> section à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 ;

### ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Dans les matières énumérées à l'article 2 du présent arrêté et pour les affaires relevant de la compétence de la 3<sup>ème</sup> section, délégation est donnée à Monsieur Baumann, conseiller président, président de section, pour signer au lieu et place de la présidente de la chambre régionale des comptes Normandie.

**Article 2** : La délégation de signature consentie à Monsieur Bruno Baumann s'exerce dans les matières ci-après :

#### **Contrôle des comptes et de la gestion :**

Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle des comptes et de la gestion, notamment :

- Les demandes d'avis du procureur financier sur la compétence de la chambre pour l'examen de la gestion et la vérification des comptes des établissements, sociétés, groupements et organismes ainsi que celui de leurs filiales mentionnées aux articles L. 211-6 à L. 211-10 du code des juridictions financières ;

- Les lettres octroyant des délais supplémentaires de réponse aux rapports d'observations ;
- Les « Soit communiqué » au procureur financier des rapports d'instructions à fin d'observations provisoires et à fin d'observations définitives ;
- Les réponses aux demandes d'audition et de consultations des pièces ;
- Les lettres de rappels relatives au suivi des observations et des recommandations prévues aux articles L. 243-9 et L. 243-9-1 du code des juridictions financières.

### **Contrôle des actes budgétaires :**

Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle des actes budgétaires, notamment :

- Les lettres informant le préfet et le comptable public des personnes chargées de l'instruction des demandes d'avis budgétaires ;
- Les lettres indiquant aux ordonnateurs la date limite de présentation de leurs observations en matière de contrôle des actes budgétaires (article R. 244-1 du code des juridictions financières) ;
- Les lettres demandant au représentant de l'Etat la communication de documents budgétaires prévue par l'article R. 1612-33 du code général des collectivités territoriales ;
- Les « Soit communiqué » au Procureur financier des rapports à fin d'avis de contrôle budgétaire.

### **Contrôle de conventions et actes spécifiques :**

Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle, à fin d'avis, notamment :

- Les actes et correspondances relevant de la mission de contrôle, à fin d'avis, de conventions (relatives à des délégations de service public ou à des marchés publics), d'actes spécifiques (de sociétés d'économie mixte ou de sociétés publiques locales) et des conséquences de tout projet d'investissement exceptionnel, en application respectivement des articles L. 211-12 à L. 211-14 et L. 235-2 du code des juridictions financières.

### **Correspondances avec le ministère public et la Cour des comptes :**

- En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, délégation est donnée pour signer la note de transmission au ministère public des faits de nature à motiver l'ouverture d'une procédure judiciaire en application de l'article L. 211-1 du code des juridictions financières ;
- En cas d'absence ou d'empêchement de la présidente, délégation est donnée pour transmettre au ministère public près la Cour des comptes les déférés de la chambre en application de l'article L. 142-1-1 7° du code des juridictions financières.

**Correspondances administratives :**

- Les réponses aux courriers suivants : demande de contrôle, demande de renseignement, signalements.

**Article 3 :** Les signatures données en vertu des dispositions de l'article 2 du présent arrêté sont précédées de la mention : « Pour la présidente et par délégation ».

La présidente de la chambre est destinataire d'une copie des correspondances signées en application desdites dispositions.

La présidente est tenue informée par Monsieur Bruno Baumann de toute difficulté relative à l'exercice de la délégation de signature.

**Article 4 :** L'arrêté n° 2023-05 du 31 janvier 2023 est abrogé.

**Article 5 :** Copie de cet arrêté sera transmis au procureur financier près la chambre, à la secrétaire générale et à la greffière.

**Article 6 :** La secrétaire générale de la chambre régionale des comptes Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Fait à la chambre, le 6 mars 2024

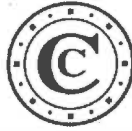


**Laurence MOUYSET**

Chambre régionale des comptes Normandie

R28-2024-02-23-00006

Arrêté N° 2024-06 portant délégation de signature pour l'ordonnancement des dépenses



## ARRÊTÉ N° 2024-06

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

pour l'ordonnement secondaire des dépenses imputées aux titres 3 et 5 du budget  
de la chambre régionale des comptes Normandie

#### LA PRESIDENTE DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES NORMANDIE

Vu le code des juridictions financières, notamment ses articles R. 212-5 et R. 212-35 ;

Vu le décret modifié n° 2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du Président de la République en date du 2 février 2024, nommant Mme Laurence Mouysset, conseillère référendaire à la Cour des comptes, présidente de la chambre régionale des comptes Normandie ;

### ARRÊTE

#### Article 1 :

Délégation de signature est donnée à M. Bruno Baumann, président de section, et à Mme Pascale Daygue, secrétaire générale, en matière de responsabilité d'unité opérationnelle (RUO) à l'effet de signer tous actes et documents relatifs à l'ordonnement secondaire des dépenses de l'État imputées sur le budget opérationnel de programme (BOP) suivant : crédits du Titre 3 et 5 du Programme 164 « *Cour des comptes et autres juridictions financières* » pour la mission « *Conseil et contrôle de l'État* ».

Cette délégation porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement et généralement toute pièce de comptabilité relative aux dépenses de fonctionnement et d'investissement de la chambre régionale des comptes Normandie.

Sont exclus de la présente délégation :

- les décisions motivées de ne pas se conformer à l'avis préalable défavorable du contrôleur budgétaire, comptable ministériel sur le budget prévisionnel de BOP ;
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire ;
- les décisions de passer outre aux refus de visa du comptable en matière d'engagement des dépenses.

**Article 2 :**

L'arrêté n° 2023-6 est abrogé à compter de la date de mise en œuvre du présent arrêté.

**Article 3 :**

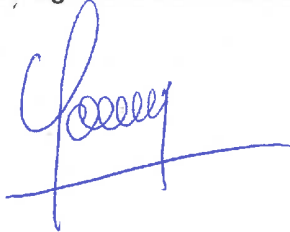
La secrétaire générale de la chambre régionale des comptes Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil officiel des actes administratifs.

Fait à Rouen, le 23 février 2024

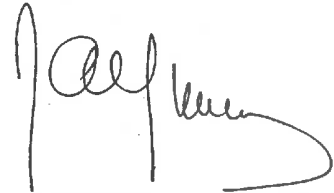


**Laurence MOUYSSET**

Spécimen de signature des intéressés :



**Bruno BAUMANN**



**Pascale DAYGUE**

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -  
Mer du Nord

R28-2024-03-04-00001

Arrêté n°041/2024 en date du 04 mars 2024  
Portant modification de l'arrêté n°039/2024  
fixant les jours de pêche et le nombre de  
débarquements autorisés pour la pêche à la  
coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) dans le  
secteur « Bande Côtière »





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer  
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Réglementation et Contrôle  
des Activités Maritimes**

*Unité Réglementation des Ressources  
Marines*

Le Havre, le 04 mars 2024

### **ARRÊTÉ n°041/2024**

**Portant modification de l'arrêté n°039/2024 fixant les jours de pêche et le nombre de débarquements autorisés pour la pêche à la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) dans le secteur « Bande Côtière »**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le Code rural et de la pêche maritime notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°103/2021 modifié du 18 août 2021 portant sectorisation pour le suivi sanitaire des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur Manche Est ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°206/2023 du 31 octobre 2023 modifié rendant obligatoire la délibération n°2023/CSJ-BC-E-18 du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins (CRPMEM) de Normandie relative aux conditions d'exploitation du gisement « bande côtière coquille Saint-Jacques (*Pecten Maximus*) secteur Seine-Maritime » ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 13 juin 2022 et du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Hauts-de-France et en Normandie, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

**Vu** les arrêtés n°198/2023 du 13 novembre 2023 et n°200/2023 du 26 octobre 2023 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matières d'activités maritimes et littorales ;

**Vu** l'arrêté n°039/2024 du 28 février 2024 fixant les jours de pêche et le nombre de débarquements autorisés pour la pêche à la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) dans le secteur « Bande Côtière » ;

**Sur** proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00  
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99  
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

[www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr)

## ARRÊTE

### Article 1 :

Le tableau relatif aux horaires de pêche en bande côtière dans les zones dites « BC3 et BC5 » est modifié comme suit :

En lieu et place de :

Mercredi	06/03/24	09h00 – 7h00
----------	----------	--------------

Lire :

Mercredi	06/03/24	09h00 – 17h00
----------	----------	---------------

### Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie ainsi qu'au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation

L'administrateur des affaires maritimes  
**Louis Collin**  
Adjoint au chef du service  
de la réglementation  
et du contrôle des activités maritimes

### Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

DDTM – DML 50, 14, 76, 62/80, 59

DDPP 50, 14, 76, 62/80, 59

Groupement de gendarmerie maritime Manche - Mer du Nord

CRPMEM Normandie, Bretagne et Hauts-de-France

OP façade

capitaineries

IFREMER

Criées

DIRMer MEMNor – MT – Moyens nautiques

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -  
Mer du Nord

R28-2024-03-06-00005

Arrêté n°042/2024 en date du 06 mars 2024  
Fixant le régime des zones de pêche de la  
coquille Saint-Jacques dans le secteur  
Manche-Est campagne 2023-2024



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer  
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Réglementation et Contrôle des  
Activités Maritimes**  
*Unité Réglementation des Ressources Marines*

Le Havre, le 06 mars 2024

## **ARRÊTÉ n° 042/ 2024**

**Fixant le régime des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques  
dans le secteur Manche-Est  
campagne 2023-2024**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

**Vu** le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

**Vu** la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices (DIS) chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM-MEMN) ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°103/2021 du 18 août 2021 modifié portant sectorisation des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur Manche Est ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 21 août 2020 portant approbation d'une délibération du Comité national des pêches maritimes et des élevages marins relative aux conditions d'exercice de la pêche à la coquille Saint-Jacques ;

**Vu** l'arrêté n°2022-60-88 du préfet du Pas-de-Calais du 10 août 2022 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté n°23-016 du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord ;

**Vu** l'arrêté du préfet de la Somme du 24 juillet 2023 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département de la Somme ;

**Vu** l'arrêté n°2023-60-VN du préfet de la Manche du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département de la Manche ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00

Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99

4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

[www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr](http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr)

**Vu** l'arrêté du préfet du Calvados du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département du Calvados ;

**Vu** les arrêtés préfectoraux du 13 juin 2022 et du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Hauts-de-France et en Normandie, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

**Vu** l'arrêté n°156/2023 du 21 septembre 2023 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

**Vu** l'arrêté n°160/2023 du 25 septembre 2023 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

**Vu** l'arrêté n°163/2023 du 26 septembre 2023 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord ;

**Vu** l'arrêté n°010/2024 du 19 janvier 2023 fixant les jours de pêche et le nombre de débarquements autorisés pour la pêche à la coquille Saint-Jacques (*Pecten maximus*) dans le secteur « Bande Cotière » ;

**Considérant** les résultats d'analyses des laboratoires LDA 76 et LABEO au 06 mars 2024 ;

## **ARRÊTE**

### **Article 1 :**

À compter du 07 mars 2024 à 00h00, la pêche des coquilles Saint-Jacques est autorisée dans les zones définies par l'arrêté n°103/2021 du 18 août 2021 modifié susvisé, dans les conditions fixées par les tableaux annexés au présent arrêté.

### **Article 2 :**

L'arrêté n° 011/2024 du 23 janvier 2024 est abrogé.

### **Article 3 :**

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,

#### Destinataires

CNSP – CROSS Etel  
Préfectures de Normandie, Hauts-de-France  
PREMAR Manche- Mer du Nord  
DPMA – BGR  
DGAL  
DDTM-DML 50, 14, 76, 62,-80, 59, 35, 22, 29  
DDPP 50, 14, 76, 62,-80, 59, 35, 22, 29  
DRAAF Normandie

Groupeement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord  
Douanes  
CNP MEM  
CRPMEM Normandie, Hauts de France, Bretagne.  
OP CME, FROM Nord, OPN  
IFREMER Port-en-Bessin, Boulogne  
DIRM MEMN, DIRM NAMO

**Annexe à l'arrêté n° 042/2024 du 06 mars 2024**

**- fixant le régime des zones de pêche de la coquille Saint-Jacques dans le secteur Manche-Est à compter du 07 mars 2024 à 00h00**

<b>Zones</b>	<b>Statut de la zone</b>	<b>Informations complémentaires*</b>
B1	OUVERT	
B2	FERME	Fermeture pour préservation de la ressource
B3	OUVERT	
B4	OUVERT	
PE1	OUVERT	
PE2	OUVERT	
BC1	OUVERT	
BC2	FERME	Fermeture pour préservation de la ressource
BC3	OUVERT	
BC4	FERME	Fermeture pour préservation de la ressource
BC5	OUVERT	
L1	OUVERT	
L2	OUVERT	
L3	OUVERT	
L4	FERME	Fermeture pour absence de prélèvement
L5	OUVERT	

**\* SE RÉFÉRER AUX ARRÊTÉS EN VIGUEUR FIXANT LES JOURS ET HORAIRES D'ACCÈS  
AUX GISEMENTS ET ZONES.**

Direction régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-03-08-00002

Accusé de réception de demandes  
d'autorisation d'exploiter - département de  
I EURE - EARL XAVIER DUPUY



**PRÉFET  
DE L'EU**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale des  
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 06/11/2023

Le Préfet de l'Eure à

**EARL XAVIER DUPUY**

**42 RUE DES COURTES RAIES**

**27150 DOUDEAUVILLE EN VEXIN**

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num\_dossier: 1310

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'installation de Monsieur DUPUY Nicolas en tant qu'associé exploitant au sein de l'exploitation familiale portant sur 202,7061 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
DOUDEAUVILLE EN VEXIN	- B	106
	- B	201
	- B	205
	- B	207
	- B	211
	- B	277
	- B	279
	- B	289
	- B	290
	- B	314
	- B	315
	- B	327
	- B	328
	- B	329
	- B	331
	- B	337
	- B	338
	- B	339
	- B	340
	- B	74
	- B	88
	- ZA	64
	- ZD	12A
	- ZD	14D
	- ZD	21
	- ZD	22
	- ZD	50
	- ZD	52
	- ZD	6
	- ZD	7
- ZD	70	

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60  
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 – vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00



DOUDEAUVILLE EN VEXIN

- ZD	74
- ZE	1
- ZE	10
- ZE	11
- ZE	12
- ZE	15
- ZE	16
- ZE	17
- ZE	2
- ZE	4
- ZE	6
- ZE	8
- ZE	9

ETREPAGNY

- ZS	22
------	----

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 29/10/2023

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,  
aides de crises, agridiff et GAEC



Eliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de  
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-03-08-00001

Accusé de réception de demandes  
d'autorisation d'exploiter département de la  
MANCHE (août-septembre- octobre 2022)



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DU MONTIBI**  
**HUBERT LERICHE ET VINCENT LEFLAMBE**  
Haleau Turbert  
50340 BENOISTVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022371**

Saint-Lô, le 29/08/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **56,07** ha situés à **La Hague, Benoîtville, Grosville, Helleville, Sotteville**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 02 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**LAËTITIA CHARLOT**  
**137 Ter rue Général de Gaulle**  
**50330 SAINT-PIERRE-EGLISE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022372**

Saint-Lô, le 02/09/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,31 ha** situés à **Saint Pierre Eglise (C-255 à 259, 262-263, 266 à 268, 271 à 275)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 03 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022373**

**CÉCILE LECERF**  
**12, l'Aubourgère**  
**VENGEONS**  
**50150 SOURDEVAL VENGEONS**

Saint-Lô, le 02/09/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **66,15** ha situés à **Saint Jean le Thomas, Dragey Ronthon, Ronthon, Genets, Dragey**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 03 août 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DU POINT DU JOUR**  
**ROMAIN LECHEVALLIER ET ALAIN CHAUVIN**  
**57, Le Point du Jour**  
**50210 RONCEY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022374**

Saint-Lô, le 02/09/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **46,61** ha situés à Roncey (A-84 à 91, 98-99-102-108-112-113, B-564-997, 538 à 547, C-49 à 52, 54, 81 à 84, 94 à 98, 100-102-147-152-161-162-555-608-609-611-664-583-584, 170 à 173), Saint Martin de Cenilly (A-402 à 406, 413 à 420, 689-695-697-844).

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : 05 août 2022

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DU BOIS GADBLED**  
**VÉRONIQUE ET DAMIEN LEBRETON**  
Le Bois Gadbled  
**50370 LES LOGES-SUR-BRECEY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022377**

Saint-Lô, le 02/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,26** ha situés à **Saint Martin le Bouillant (ZE-52)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 10 août 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC LE HAUT BEL**  
**BRUNO, CÉLINE, ARNAUD PÉZERIL**  
**Le Haut Bel**  
**50620 SAINT-FROMOND**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022378**

Saint-Lô, le 02/09/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,69** ha situés à **Saint Fromond (A-253)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 11 août 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022379**

**FABIEN BOULLANGER**  
7, route de Riffaudais  
**ROMAGNY**  
**50140 ROMAGNY FONTENAY**

Saint-Lô, le 02/09/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **15,16** ha situés à **Romagny Fontenay (ZA-42, ZB-68-69)**.

#### ACCUSE DE RECEPTION

**Dossier réceptionné complet le : 11 août 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC DE LA PRISE AU RENARD  
JÉRÔME ET FANNY SALLOT  
La Prise au Renard  
50140 SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022381**

Saint-Lô, le 05/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **25,97** ha situés à **Saint Clément Rancoudray (ZP-21-12-13-1, ZS-48, ZN-15-16-17-30-31-27-23-25)**.

#### ACCUSE DE RECEPTION

**Dossier réceptionné complet le : 16 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**LUDOVIC CHURIN**  
**355 rue de la Lande**  
**50400 YQUELON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022382**

Saint-Lô, le 05/09/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,32 ha** situés à **Yquelon (AH-199-223)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 18 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL DES ROUSSELIÈRES**  
**DIMITRI JULIEN**  
**Les Rousselières de Haut**  
**CHERENCE-LE-ROUSSEL**  
**50520 JUVIGNY LES VALLEES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022383**

Saint-Lô, le 05/09/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **14,7 ha** situés à **Chérencé le Roussel (ZO-35, 22 à 24), Sourdeval (F-806 à 809, 927-928-1018-1106-954-859-901-899-854, 866 à 868, 860-864-863)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 18 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA FOUQUERIE  
GILLES ET FABIENNE HEULIN  
1, La Fouquerie  
TESSY-SUR-VIRE  
50420 TESSY BOCAGE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022384**

Saint-Lô, le 05/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,97 ha** situés à **Tessy Bocage section Tessy sur Vire (OB-243 à 245, 247 à 251, 996 à 998, 235 à 237, 239-270-271)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 19 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DU CHÊNE NORMAND**  
**DENIS ET NATACHA GOUAULT**  
**Le Champ Chevrel**  
**50140 SAINT-CLEMENT-RANCOUDRAY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022386**

Saint-Lô, le 05/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,14 ha** situés à **Bion (B-183-178-184-186-308)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 25 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**FRANÇOIS GAILLARD**  
**3, La Demoiselle**  
**50390 BINIVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022387**

Saint-Lô, le 05/09/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,06 ha** situés à **Golleville (A-121-122-45-46-48), Colomby (C-295-296)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 25 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**DIMITRI LEROY**  
**Les Courdriaux**  
**SOURDEVAL**  
**50150 SOURDEVAL VENGEONS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022388**

Saint-Lô, le 05/09/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **14,47** ha situés à **Sourdeval Vengeons (C-47-52-53, 305 à 309, 318-319-356, 358 à 360, 437-512)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 29 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**DIMITRI LEROY**  
**Les Coudriaux**  
**SOURDEVAL**  
**50150 SOURDEVAL VENGEONS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022389**

Saint-Lô, le 05/09/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **76,11** ha situés à **Sourdeval Vengeons, Le Fresne Porêt**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 29 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL PIBOUIN  
JULIEN ET VÉRONIQUE PIBOUIN  
30 rue d'Avranches  
50540 ISIGNY-LE-BUAT**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022390**

Saint-Lô, le 05/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,18** ha situés à **isigny le Buat (ZA-47-59)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 29 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022392**

**LAURENT BELLAIL**  
**3, route de l'hôtel Jouenne**  
**50200 GRATOT**

Saint-Lô, le 26/09/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,88** ha situés à **Gratot (ZL-40-42)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 25 juillet 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**PIERRICK PRIGENT**  
**La Petite Vigne**  
**TRELLY**  
**50660 QUETTREVILLE SUR SIENNE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022393**

Saint-Lô, le 26/09/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,98** ha situés à **Quettreville sur Sienne (OB-220, 222 à 224, 228 à 232)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 09 août 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA GENDRINIÈRE**  
**VINCENT HINARD ET QUENTIN PIRON**  
**278 rue de la Gendrinère**  
**50410 MARGUERAY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022394**

Saint-Lô, le 26/09/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **48,07** ha situés à **Margueray (ZC-74-11-12-44-93-109, 36 à 41, 7-8-77-101-15, ZB-19-20-1-68), Montbray (ZW-14)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 30 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**MYRIAM DUVAL**  
**1, Le Clos Pongéade**  
**50190 SAINT-SEBASTIEN-DE-RAIDS**

**Objet : Demande d'autorisation d'exploiter**  
**N° dossier : 5022396**

Saint-Lô, le 26/09/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,46 ha** situés à **Angoville au Plain (A-127-128,129)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 30 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015-Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

Le directeur départemental des territoires et de la mer

à

**SCEA FERME DE HOTOT  
JEAN-MARIE POULAIN ET LOUIS POULAIN  
2, route de Hotot  
50250 COIGNY**

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 50 80 80 22  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022397** (annule et remplace l'accusé de réception du 26/09/2022)

Saint-Lô, le 6 décembre 2022

Messieurs,

J'ai l'honneur d'accuser réception le 6 décembre 2022 de la modification suivante, au sein de la SCEA Ferme de Hottot : installation de M. Louis POULAIN au sein de la SCEA, et annulation du projet d'installation de M. Kevin FAUNY. votre demande d'autorisation d'exploiter reste par ailleurs inchangée, et porte sur les parcelles situées à **Baupte (B-47-48-53-54), St Jores (C-124-123-137-138-140-143-15, 32 à 34, 36), Coigny (ZC-4-11-13-14-20-22, 6 à 9, ZD-61)**, pour une superficie globale de **76,04 ha**, dossier cité en référence.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

**P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,  
La cheffe du service d'économie agricole et des territoires,**

**Catherine SIMON**

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 50 80 80 22  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC SOUFFRANT**  
**ADRIEN ET ÉMILE SOUFFRANT**  
**3, La Chosnière**  
**VILLIERS-LE-PRE**  
**50240 SAINT JAMES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022398**

Saint-Lô, le 26/09/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,29** ha situés à **Villiers le Pré (ZC-14-20)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 31 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC FAMILY**  
**LOÏC ET MARLÈNE BISSON**  
**21 rue de la Carrière**  
**50850 GER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022400**

Saint-Lô, le 26/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **119,72** ha situés à **Ger**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 31 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC FAMILY**  
**LOÏC ET MARLÈNE BISSON**  
**21 rue de la Carrière**  
**50850 GER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022401**

Saint-Lô, le 26/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **26,99** ha situés à Ger (C-968 à 970, 975 à 977, 981 à 986, 1641 à 1649, 1651 à 1663, 1669 à 1672, 1730).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 31 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC FAMILY**  
**LOIC ET MARLÈNE BISSON**  
**21 rue de la Carrière**  
**50850 GER**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022402**

Saint-Lô, le 26/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,89** ha situés à Ger (C-76-1005, 79 à 83).

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 31 août 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**SCEA DU DOMAINE DE L'EST**  
**VINCENT, NICOLAS BICHON, CÉLINE FORTIN**  
**Le Domaine de l'Est**  
**50170 PONTORSON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022404**

Saint-Lô, le 26/09/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **95,18** ha situés à **Pontorson, Sacey, St Georges de Gréhaignes, Pleine Fougères**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 02 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
**Unité projets et vie des exploitations agricoles**

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC SC LELIÈVRE**  
**SÉBASTIEN ET CHARLOTTE LELIÈVRE**  
**15, Le Faubourg**  
**50700 COLOMBY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022405**

Saint-Lô, le 26/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **150 ha** situés à **Emondeville, Eroudeville, Fresville, Picauville, Saint Cyr, Sortosville.**

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 02 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC LA PALIÈRE  
ALEXANDRE ET CLOTHILDE VIVIER  
La Palière  
50870 LE LUOT**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022407**

Saint-Lô, le 29/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,02** ha situés à **Le Parc section Sainte Pience (A-6-159-436-443)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 05 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE L'ÉTANG  
NICOLAS ET MARIE-FRANCE GUÉRIN  
3, Charruel  
50170 SACEY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022409**

Saint-Lô, le 29/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,89 ha** situés à **Sacey (ZV : "Les Clos", ZT-30-31a et b)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 05 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA CHEVRENAYE  
LAURENT ET ADRIEN GENEST  
La Chevrenaye  
50720 BARENTON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022413**

Saint-Lô, le 29/09/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **40,56** ha situés à **Barenton (ZX-51 à 54, 57-114, YA-24-47-12, 50 à 52, YC-43-46-50-51-20-23), Husson (ZH-15-17)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 07 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA CHEVRENAYE  
LAURENT ET ADRIEN GENEST  
La Chevrenaye  
50720 BARENTON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022414**

Saint-Lô, le 29/09/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,27** ha situés à **Barenton (YB-25-30, ZX-55-56)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 07 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL DU PLESSIS  
NICOLAS ET FANNY CRASE  
Le Plessis  
50300 LA GODEFROY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022415**

Saint-Lô, le 29/09/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **20,22** ha situés à **La Godefroy (B-604-605-270-271, 291 à 293, 307-316-326-327, 330 à 332), Saint Ovin (ZB-39-1), Tirepiéd sur Sée (C-202-231-232)**.

#### ACCUSE DE RECEPTION

**Dossier réceptionné complet le : 07 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022416**

**JULIE DEVILLE**  
**5, Impasse du Presbytère**  
**50360 LES MOITIERS-EN-BAUPTOIS**

Saint-Lô, le 29/09/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,64** ha situés à **Picauville (ZB-3)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 08 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC DE RAIDS  
NOËL DUFORT ET DIMITRI LECAMPION  
197, La Finellerie  
50500 RAIDS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022420**

Saint-Lô, le 06/10/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **67,26** ha situés à **Raids, Sainteny**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 12 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUËF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022421**

**GAEC DE RAIDS**  
**NOËL DUFORT ET DIMITRI LECAMPION**  
**197, La Finellerie**  
**50500 RAIDS**

Saint-Lô, le 06/10/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **49,83** ha situés à **St Sébastien de Raids (ZA-67-95, ZB-19-34-78), Raids (Z-50-64-38, T-01-20-23-67), St Germain sur Sèves (B-423-424-428, 441 à 446)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 12 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

EARL DU PÉPIN  
GUILLAUME, CHARLOTTE, GEOFFROI, GHISLAIN YGER  
Village Pépin  
50320 LA LUCERNE-D'OUTREMER

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022424**

Saint-Lô, le 10/10/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **37,41** ha situés à **La Mouche (B-144-145-153-154-442-444-448)**, **Champcervon (C-71, 56 à 66, 46-47-204-126-196-203-206-193-190-195-188-201-199)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 12 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC POUTREL  
BERTRAND ET JUSTIN POUTREL  
La Bretonnière  
50200 CAMBERNON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022425**

Saint-Lô, le 10/10/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **89,28** ha situés à **Camberton, Courcy, Belval, Camprond, Montsenelle, Le Plessis Lastelle**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 12 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL LA FOSSARDIÈRE  
CYRIL ET BRIGITTE LEGRAND  
2, Impasse de la Fossardière  
50680 COUVAINS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022426**

Saint-Lô, le 10/10/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,88** ha situés à **Couvains (C-173-181-182), La Barre de Semilly (B-216-217-224)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 12 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

THIERRY HAMEL  
31 rue de Mortain  
JUVIGNY-LE-TERTRE  
50520 JUVIGNY LES VALLEES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022429**

Saint-Lô, le 10/10/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **17,62 ha** situés à **Saint Clément Rancoudray (ZA-16-31-32)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 13 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022430**

**THIERRY LELOUP**  
**2, Village d'Angoville**  
**COSQUEVILLE**  
**50330 VICQ SUR MER**

Saint-Lô, le 10/10/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,77 ha** situés à **Saint Pierre Eglise (D-232), Vicq sur mer section Cosqueville (A-10 à 18)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 13 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022432**

**CÉDRIC BURET**  
574 La Communette  
50270 SORTOSVILLE-EN-BEAUMONT

Saint-Lô, le 10/10/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **14,42** ha situés à **Sénoville (B-713-873-874-891, 568 à 570, 572-573-583-584), Le Vrétot (B-926-928-929-931), Surtainville (C-573 à 577)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 14 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE BAVENT  
CÉDRIC BURET ET AMANDINE ÉCOLIVET  
La Perruque  
LE VRETOT  
50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022433**

Saint-Lô, le 10/10/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **93,64** ha situés à **Le Vrétot, Sénoville, Sortosville en Beaumont, Surtainville.**

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 14 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022434**

**GAEC DE BAVENT  
CÉDRIC BURET ET AMANDINE ÉCOLIVET  
La Perruque  
LE VRETOT  
50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN**

Saint-Lô, le 10/10/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **34,09** ha situés à **Le Vrétot (B-894-937, 1177 à 1179, 1182 à 1184, 1189, 1193 à 1197, 1065-1066-1068-1069-1202), Sénoville (B-602-627-629-630, 578 à 579), Surtainville (YE-18-20-27, C-762-763, YH-28-30-60)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 14 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022435**

**GAEC DE BAVENT**  
**CÉDRIC BURET ET AMANDINE ÉCOLIVET**  
**La Perruque**  
**LE VRETOT**  
**50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN**

Saint-Lô, le 10/10/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,41** ha situés à **Les Moitiers d'Allonne (ZH-10), Sénoville (B-411 à 416, 869-739-740)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 14 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoit du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DES BLANCS MARAIS  
GUILLAUME SÉBERT ET ANNABELLE DUVAL  
5, Le Quesnay  
50500 SAINT-ANDRE-DE-BOHON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022436**

Saint-Lô, le 14/10/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **147,48** ha situés à **Saint André de Bohon, Marchésieux, Saint Georges de Bohon**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 15 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL LA GATTEVILLAISE**  
**JEAN-PAUL ET FLORIAN BERTOT**  
Village de Rauville  
50760 GATTEVILLE-LE-PHARE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022437**

Saint-Lô, le 14/10/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **35,42** ha situés à **Clitourps (B-102 à 104, 121 à 125, 129 à 131, 175-183-443-445)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 15 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**ARNAUD LECAN**  
260 rue de la Martinière  
14240 Caumont sur Aure

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022439**

Saint-Lô, le 14/10/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,36 ha** situés à **Lessay (ZP-48-49)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 16 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC 2 L'OISELIÈRE  
MICHEL ET ROBIN MARIE, JEAN HAUPAIS  
2, L'Oiselière  
50410 VILLEBAUDON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022440**

Saint-Lô, le 14/10/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,16** ha situés à **Beaucoudray (ZA-18-13-14)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 19 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**SARL POSTAIRE**  
**FRÉDÉRIC ET PIERRE POSTAIRE**  
Hameau es Elie  
50700 VALOGNES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022441**

Saint-Lô, le 14/10/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **58,61 ha** situés à **Saint Joseph (A-312 à 317, 326 à 328, 332-333-338-477-752, B-33 à 50, 60 à 63, 73-74-106-286-288-289-386, 550 à 554, 589-18-20, 23 à 26, 359 à 361, 365-375-376-387-390-419-490-533-535-599-603, 303 à 305)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 21 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE L'AUBRIAIS  
JÉRÔME ET ANITA PACILLY  
L'Aubriais  
50600 LE MESNILLARD**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022442**

Saint-Lô, le 14/10/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,93** ha situés à **Le Mesnillard (ZC-27-31-32)**.

#### ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **21 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**GAEC FONTAINELoup**  
**ALAIN, GHISLAINE, VALENTIN GASNIER, ARNAUD**  
**CASTEL, ALAIN DERoyAND**  
**3, Fontaineloup**  
**50240 SAINT-JAMES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022443**

Saint-Lô, le 14/10/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **67,37** ha situés à **Saint James, Saint Senier de Beuvron**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 21 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC FONTAINELoup**  
**ALAIN, GHISLAINE, VALENTIN GASNIER, ARNAUD**  
**CASTEL, ALAIN DEROYAND**  
**3, Fontaineloup**  
**50240 SAINT-JAMES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022444**

Saint-Lô, le 14/10/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **17,39** ha situés à *Saint James, la Croix Avranchin et Vergonçay*.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 21 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC BELLEFONTAINE  
SÉBASTIEN ET NATHALIE BLANCHÈRE  
Bellefontaine  
14500 COULONCES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022445**

Saint-Lô, le 14/10/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **36,69** ha situés à **Mortain (AI-28-29, 31 à 33, 35-37-39-40-42-188, 85 à 96, 99-233-80, AK-8-14-43, Romagny (ZB-74-87-19, ZL-13-14), Juvigny le Tertre (A-259-260-264-265-266).**

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 22 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**SAMUEL TISSIER**  
53 Le Haut Bingard  
50190 MUNEVILLE-LE-BINGARD

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022446**

Saint-Lô, le 14/10/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,19** ha situés à **Muneville le Bingard (OC-223-224)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 22 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**EARL DECAEN**  
**ANTHONY, SOPHIE, KEVIN, DYLAN DECAEN**  
**La Couverie**  
**50420 SAINT-LOUET-SUR-VIRE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022448**

Saint-Lô, le 18/10/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **92,94** ha situés à **Beuvrigny, Guilberville**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 26 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA HOGUE  
PHILIPPE ET CHRISTINE BLANCHARD  
1, La Hogue  
50620 LE DEZERT**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022451**

Saint-Lô, le 18/10/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **21,91 ha** situés à **Le Mesnil Angot (B-104-401-405-406-108-73-403-118-404-402)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 28 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022453**

**GAEC HAREL  
BÉATRICE ET GEOFFREY HAREL  
8, La Roche  
PERCY  
50410 PERCY EN NORMANDIE**

Saint-Lô, le 18/10/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,26 ha** situés à **Percy (YC-1-64-67-68, YB-47)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 28 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022455**

**GAEC DE LA RUE  
TONY ET MAGALIE LE LONG  
22 bis rue de l'église  
LE THEIL  
50330 GONNEVILLE LE THEIL**

Saint-Lô, le 18/10/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **28,22 ha** situés à **Le Theil (A-437, B-404, A-458 à 460, 462 à 469, 472-473, 477 à 480, 485, 487 à 493, 496 à 498, 501 à 503, 506-517, 519 à 523, 526 à 528, 535-597, 602 à 604, 608-611-612)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 29 septembre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DES LYS**  
**LAURENT, SÉBASTIEN, M-THÉRÈSE DAVOINE**  
**Les Basses Noées**  
**VESSEY**  
**50170 PONTORSON**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022456**

Saint-Lô, le 18/10/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **19,24** ha situés à **Sacey (ZE-5-6, ZW-50)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 29 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**HÉLÈNE CHALLIER**  
**Le Bélanger**  
**50520 REFFUVEILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022457**

Saint-Lô, le 18/10/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,54** ha situés à **Reffuveille (ZK-47-49)**.

**ACCUSÉ DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 29 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022459**

**ISABELLE JAUTÉE**  
**La Broise**  
**50530 BACILLY**

Saint-Lô, le 25/10/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,32 ha** situés à **Bacilly (ZN-35)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 30 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCALLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**BRUNO JAUTÉE**  
**La Buriaise**  
**50530 BACILLY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022460**

Saint-Lô, le 25/10/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,27** ha situés à **Bacilly (ZM-92)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 30 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**BRUNO JAUTÉE**  
**la Buriaise**  
**50530 BACILLY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022461**

Saint-Lô, le 25/10/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,38** ha situés à **Bacilly (ZM-92)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 30 septembre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**SÉBASTIEN LEVILLAIN**  
**1, La Balaiserie**  
**50320 BEAUCHAMPS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022463**

Saint-Lô, le 25/10/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,09 ha** situés à **Saint Sauveur la Pommeraye (B-323-324-314-315), Le Loreur (A-367 à 369, 533-534, 357 à 360, 629)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 03 octobre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022464**

**SOPHIE RAVENEL**  
Hôtel Ruel - 30 rue de la Forge  
50190 MILLIÈRES

Saint-Lô, le 25/10/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **59,06 ha** situés à **Millières (ZK-8-19-22-23, 31 à 33, 56-57, 63 à 66, ZL-6-23-24-53-29, ZM-99-102), Périers (ZS-39-40)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 05 octobre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022465**  
Annule et remplace l'accusé de réception du 25/10/2022

**SYLVAIN JANSANA**  
9, Le Champ Dufour  
**SAINT-JEAN-DES-BAISANTS**  
**50810 SAINT JEAN D'ELLE**

Saint-Lô, le 13/06/2023

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,21 ha** situés à **Saint Jean d'Elle section Saint Jean des Baisants (C-333, 421 à 423, 431-519-1254-576)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

Dossier réceptionné complet le : **05 octobre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée - BP 60355 - 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DES PETITS VACHEMONTS**  
**CLÉMENT MARQUER, OCÉANE HANNOT, RENÉ DIGARD**  
**4, Les Petits Monts**  
**50690 SIDEVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022467**

Saint-Lô, le 25/10/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **97,77 ha** situés à **Flottemanville Hague, Martinvast, Sideville, Teurtheville Hague, Cherbourg Octeville.**

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 07 octobre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DES PETITS VACHEMONTS**  
**CLÉMENT MARQUER, OCÉANE HANNOT, RENÉ DIGARD**  
**4, Les Petits Monts**  
**50690 SIDEVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022468**

Saint-Lô, le 25/10/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **47,23** ha situés à **Cherbourg en Cotentin, Nouainville, Rauville la Bigot, Sideville**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 07 octobre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC BODIN  
MAXIME, ALAIN, MARIE-THÉRÈSE BODIN  
Le Moulinet  
50170 SACEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022469**

Saint-Lô, le 25/10/2022

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1 ha situés à **Aucey la Plaine (ZH-30)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 07 octobre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

**Direction départementale des territoires et de la mer**  
**Service économie agricole et des territoires**  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**GAEC DE LA MAZURE**  
**ARNAUD ET VANESSA POTTIER**  
La Mazure Hamon  
**SOURDEVAL**  
**50150 SOURDEVAL VENGEONS**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022470**

Saint-Lô, le 25/10/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,9** ha situés à **Sourdeval (D-601-603-604, 591 à 593, 1662-1665-780)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 07 octobre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30





Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

EARL OSMOND  
JEAN-FRANÇOIS OSMOND  
La Française  
GIEVILLE  
50160 TORIGNY LES VILLES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022472**

Saint-Lô, le 04/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,46** ha situés à **Domjean (B-682 à 690, 697-698)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 10 octobre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**FRANÇOIS DIGARD**  
1, route de la Hague  
ACQUEVILLE  
50440 LA HAGUE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022473**

Saint-Lô, le 04/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **86,99** ha situés à **Omonville la Rogue, Eculleville, Beaumont-Hague, Gréville Hague**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 11 octobre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**SAS LA BRÉHENNIÈRE  
JOËL, CAMILLE, ELISE ALMIN  
31 rue du Stade Fontenay  
ROMAGNY  
50140 ROMAGNY FONTENAY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022475**

Saint-Lô, le 04/11/2022

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **149,58** ha situés à **Romagny Fontenay, Milly, Chèvreville, La Bazoge, Parigny**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 12 octobre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022476**

**ALBERT LETOURNEUR**  
**2, La Guerre**  
**RAVENOVILLE**  
**50480 SAINTE MERE EGLISE**

Saint-Lô, le 04/11/2022

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **10,3** ha situés à **Ravenoville (C-154-155)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 13 octobre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

GAEC CHAUMONT  
STÉPHANE ET ÉMILIE CHAUMONT  
2 rue de Beau Seuil  
50170 LES PAS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5022477**

Saint-Lô, le 04/11/2022

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **29,91** ha situés à **Moidrey (A-195 à 198, 406, ZB-3-18-22-23), Les Pas (ZE-14)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 13 octobre 2022**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**SCEA DU BOULLIER**  
**ÉLODIE LANGLOIS**  
**5 rue Boulier**  
**DENNEVILLE**  
**50440 LA HAGUE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022479**

Saint-Lô, le 04/11/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **13,67** ha situés à **Denneville (AE-5, B-13 à 20, 203-204-207)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 14 octobre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer  
Service économie agricole et des territoires  
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer  
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF  
Appel direct : 02 33 77 52 37  
Fax direct : 02 33 06 39 09  
Mél : [isabelle.lesouef@manche.gouv.fr](mailto:isabelle.lesouef@manche.gouv.fr)

**SCEA DU BOULLIER**  
**ÉLODIE LANGLOIS**  
**5 rue Boulier**  
**DENNEVILLE**  
**50440 LA HAGUE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**  
N° dossier : **5022480**

Saint-Lô, le 04/11/2022

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,22** ha situés à **Denneville (AE-7-8-41)**.

**ACCUSE DE RECEPTION**

**Dossier réceptionné complet le : 14 octobre 2022**

**Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).**

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

P/ La cheffe du service économie agricole et territoires,  
L'adjoint du chef d'unité projets et vie des exploitations agricoles

Fabrice SCELLE

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche  
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09  
Site internet : [www.manche.gouv.fr](http://www.manche.gouv.fr) - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction régionale des affaires culturelles de  
Normandie

R28-2024-02-29-00004

Arrêté n° 11 portant inscription au titre des  
monuments historiques d'un clavecin de marque  
Gaveau Dolmetsch conservé à Arques-la-Bataille





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Arrêté n° 11 portant inscription au titre des monuments historiques  
d'un clavecin de marque Gaveau Dolmetsch conservé à Arques-la-Bataille (Seine-Maritime)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 25 mai 2023,

Vu le courrier d'acceptation du propriétaire daté du 13 février 2024,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation d'un clavecin de marque Gaveau Dolmetsch n° 37 présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition de Madame la Directrice régionale des affaires culturelles de Normandie,

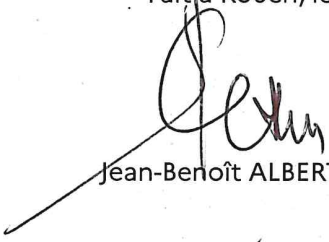
**ARRETE**

Article 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques un clavecin de marque Gaveau Dolmetsch n° 37, daté de 1914, appartenant à l'Académie BACH à Arques-la-Bataille (Seine-Maritime).

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Monsieur le Préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rouen, le **29 FEV. 2024**

  
Jean-Benoît ALBERTINI

Direction régionale des affaires culturelles de  
Normandie

R28-2024-02-29-00007

Arrêté n°10 portant inscription au titre des  
monuments historiques d'un piano piccolo de  
marque Wornum conservé à Arques-la-Bataille



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Arrêté n° 10 portant inscription au titre des monuments historiques  
d'un piano piccolo de marque Wornum conservé à Arques-la-Bataille (Seine-Maritime)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 25 mai 2023,

Vu le courrier d'acceptation du propriétaire daté du 13 février 2024,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation du piano piccolo de marque Wornum n° 7107 présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition de Madame la Directrice régionale des affaires culturelles de Normandie,

**A R R E T E**

Article 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques le piano piccolo de marque Wornum n° 7107, daté de 1840, appartenant à l'Académie BACH à Arques-la-Bataille (Seine-Maritime).

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Monsieur le Préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rouen, le **29 FEV. 2024**

  
Jean-Benoît ALBERTINI

Direction régionale des affaires culturelles de  
Normandie

R28-2024-02-29-00008

Arrêté n°12 portant inscription au titre des  
monuments historiques d'un clavecin de marque  
Pleyel conservé à Arques-la-Bataille



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Arrêté n° 12 portant inscription au titre des monuments historiques  
d'un clavecin de marque Pleyel conservé à Arques-la-Bataille (Seine-Maritime)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 25 mai 2023,

Vu le courrier d'acceptation du propriétaire daté du 13 février 2024,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation d'un clavecin de marque Pleyel n° 79259 présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition de Madame la Directrice régionale des affaires culturelles de Normandie,

**ARRÊTE**

Article 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques le clavecin de marque Pleyel n° 79259, daté de 1930, appartenant à l'Académie BACH à Arques-la-Bataille (Seine-Maritime).

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Monsieur le Préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rouen, le **29 FEV. 2024**

Jean-Benoît ALBERTINI

Direction régionale des affaires culturelles de  
Normandie

R28-2024-02-29-00003

Arrêté n°6 portant inscription au titre des  
monuments historiques du Livre d heures du  
manoir de la Bonelière à Saint-Mars-d'Egrenne  
(Orne)



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Arrêté n°6 portant inscription au titre des monuments historiques  
du livre d'heures du manoir de La Bonelière à Saint-Mars-d'Égrenne (Orne)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 25 mai 2023,

Vu le courrier d'acceptation du propriétaire daté du 20 octobre 2021,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation du livre d'heures du Manoir de La Bonelière à Saint-Mars-d'Égrenne présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition de Madame la Directrice régionale des affaires culturelles de Normandie,

**ARRETE**

Article 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques le livre d'heures du manoir de La Bonelière à Saint-Mars-d'Égrenne (Orne), appartenant à Monsieur Jacques MEYER.

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Monsieur le Préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rouen, le **29 FEV. 2024**

  
Jean-Benoît ALBERTINI

Direction régionale des affaires culturelles de  
Normandie

R28-2024-02-29-00005

Arrêté n°8 portant inscription au titre des  
monuments historiques d'un piano carré de  
marque Erard conservé à Arques-le-Bataille





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Arrêté n°8 portant inscription au titre des monuments historiques  
d'un piano carré de marque Erard conservé à Arques-la-Bataille (Seine-Maritime)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 25 mai 2023,

Vu le courrier d'acceptation du propriétaire daté du 13 février 2024,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier

Considérant que la conservation du piano carré de marque Erard n° 4928 présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition de Madame la Directrice régionale des affaires culturelles de Normandie,

**A R R E T E**

Article 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques le piano carré de marque Erard n° 4928, daté de 1802, appartenant à l'Académie BACH à Arques-la-Bataille (Seine-Maritime).

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Monsieur le Préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rouen, le **29 FEV. 2024**

Jean-Benoît ALBERTINI

Direction régionale des affaires culturelles de  
Normandie

R28-2024-02-29-00006

Arrêté n°9 portant inscription au titre des  
monuments historiques d'un piano à queue de  
marque Broadwood conservé à Arques-la-Bataille



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale  
des affaires culturelles**

**Arrêté n°9 portant inscription au titre des monuments historiques  
d'un piano à queue de marque Broadwood conservé à Arques-la-Bataille (Seine-Maritime)**

**Le Préfet de la région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le Code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 25 mai 2023,

Vu le courrier d'acceptation du propriétaire daté du 13 février 2024,

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

Considérant que la conservation du piano à queue de marque Broadwood n° 8403 présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation,

Sur proposition de Madame la Directrice régionale des affaires culturelles de Normandie,

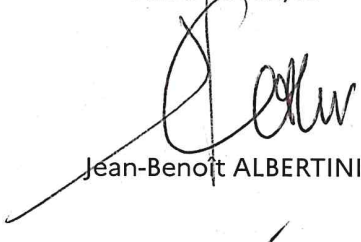
**A R R E T E**

Article 1 : Est inscrit au titre des monuments historiques le piano à queue de marque Broadwood n° 8403, daté de 1821, appartenant à l'Académie BACH à Arques-la-Bataille (Seine-Maritime).

Article 2 : Le présent arrêté sera notifié au propriétaire.

Article 3 : Monsieur le Préfet de la région Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Rouen, le **29 FEV. 2024**

  
Jean-Benoît ALBERTINI

Direction régionale des douanes de Rouen

R28-2024-02-19-00005

Décision de la Direction Interrégionale des  
Douanes et Droits Indirects de Normandie n°  
20240219TABROU001 du 19 février 2024 portant  
fermeture définitive d'un débit de tabac  
ordinaire permanent.

**DÉCISION DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS  
INDIRECTS  
DE NORMANDIE N° 20240219TABROU001 DU 19 FÉVRIER 2024**

**PORTANT FERMETURE DÉFINITIVE  
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT**

**LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE  
NORMANDIE**

Vu l'article 568 du code général des impôts et de l'annexe IV du même code confiant à l'administration des douanes et droits indirects le monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

Vu l'article 1 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés confiée par l'Etat (administration des douanes et droits indirects) aux débitants de tabac ;

Vu l'article 37 du décret susvisé énonçant les cas de fermetures définitives des débits de tabac ordinaires permanents dont la fermeture définitive pour démission du gérant sans présentation du successeur ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 janvier 2022 portant nomination, à compter du 1er mars 2022, de Monsieur Christian BOUCARD, directeur interrégional des douanes et droits indirects de Normandie (direction régionale des douanes et droits indirects de Rouen) ;

Considérant que M. Daniel DUPUIS a démissionné de son poste de gérant de débit de tabac sans présenter de successeur, à compter du 31 décembre 2023 ;

**PRONONCE**

Article 1 : Le débit de tabac n° 7600187G, sis 56, rue Saint-Jacques, 76200 DIEPPE est fermé définitivement à compter du 31 décembre 2023.

Article 2 : La chambre syndicale des buralistes de Rouen est informée de la présente décision.

Article 3 : La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de Normandie.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans les deux mois à compter de la date de publication de la décision.

Fait à Rouen, le 19 février 2024.

P/ Le directeur interrégional,  
La cheffe du pôle action économique

  
Nathalie LEJEUNE

Direction régionale des douanes de Rouen

R28-2024-03-04-00002

Décision de la Direction Interrégionale des  
Douanes et Droits Indirects de Normandie  
n°20240304TABROU002 du 4 mars 2024 portant  
fermeture définitive d'un débit de tabac  
ordinaire permanent.

**DÉCISION DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS  
INDIRECTS  
DE NORMANDIE N° 20240304TABROU002 DU 4 mars 2024**

**PORTANT FERMETURE DÉFINITIVE  
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT**

**LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE  
NORMANDIE**

Vu l'article 568 du code général des impôts et de l'annexe IV du même code confiant à l'administration des douanes et droits indirects le monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

Vu l'article 1 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés confiée par l'Etat (administration des douanes et droits indirects) aux débitants de tabac ;

Vu l'article 37 du décret susvisé énonçant les cas de fermetures définitives des débits de tabac ordinaires permanents dont la fermeture définitive pour démission du gérant sans présentation du successeur ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 janvier 2022 portant nomination, à compter du 1er mars 2022, de Monsieur Christian BOUCARD, directeur interrégional des douanes et droits indirects de Normandie (direction régionale des douanes et droits indirects de Rouen) ;

Considérant que M. PRUVOST Jean a démissionné de son poste de gérant de débit de tabac sans présenter de successeur, à compter du 28 février 2024 ;

**PRONONCE**

Article 1 : Le débit de tabac n° 7601303P, sis la cité verte, 8 rue Alexandre Dumas -76380 Canteleu est fermé définitivement à compter du 28 février 2024.

Article 2 : La chambre syndicale des buralistes de Rouen est informée de la présente décision.

Article 3 : La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de Normandie.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans les deux mois à compter de la date de publication de la décision.

Fait à Rouen, le 4 mars 2024.

P/ Le directeur interrégional,  
La cheffe du pôle action économique

  
Nathalie LEJEUNE

EPF Normandie

R28-2024-03-06-00004

DECISION 920 DELEGATION MARS AVRIL 2024





## DECISION n° 920/2024

Référence : SDW/24

### DELEGATION DE SIGNATURE

Le soussigné, **Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie**, nommé à cette fonction par arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, renouvelé par arrêté du 18 décembre 2020, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, établissement ayant son siège à Rouen

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié par décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n°2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2018, n°2018-777 du 7 septembre 2018,

VU l'ordonnance n°2011-1068 du 08 septembre 2011,

VU le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011


### DECIDE PAR LA PRESENTE


de donner **délégation de signature à Monsieur Fabien Mancel, Adjoint au Directeur Général et Directeur de l'anticipation et du développement**, le 6 mars 2024 et pour la période du 27 mars 2024 au 4 avril 2024 inclus en cas d'empêchement du Directeur Général durant cette période, dans le cadre des dispositions de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, et notamment de l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Le Directeur Général,

*Gilles GAL*

✓ Certified by  yosign

Toute correspondance doit être adressée à :  
M. le directeur général de l'Établissement public foncier de Normandie  
Carré Pasteur – 5 rue Montaigne – BP 1301 – 76178 ROUEN CEDEX 1  
Tél : 02 35 63 77 00  
[www.epf-normandie.fr](http://www.epf-normandie.fr) -  @EPFNormandie

Établissement public industriel et commercial  
SIRET N°720 050 206 00050  
RC S B 720 500 206  
IBAN FR76 1007 1760 0000 0020 0004 690  
BIC TRPUFRP1

EPF Normandie

R28-2024-03-08-00004

décision 923 - DELEGATION SIGNATURE F du 11  
au 15 mars 2024

**DECISION n° 923/2024**

Référence : SDW/24

**DELEGATION DE SIGNATURE**

Le soussigné, **Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Établissement Public Foncier de Normandie**, nommé à cette fonction par arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, renouvelé par arrêté du 18 décembre 2020, et plus spécialement habilité aux fins des présentes en vertu du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, établissement ayant son siège à Rouen

VU le décret n° 68-376 du 26 avril 1968, modifié par décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n°2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2014-1732 du 29 décembre 2014, n°2015-979 du 31 juillet 2018, n°2018-777 du 7 septembre 2018,

VU l'ordonnance n°2011-1068 du 08 septembre 2011,

VU le décret n°2011-1900 du 20 novembre 2011

**DECIDE PAR LA PRESENTE**

de donner **délégation de signature à Monsieur Fabien Mancel, Adjoint au Directeur Général et Directeur de l'anticipation et du développement**, pour la période du 11 mars 2024 au 15 mars 2024 inclus en cas d'empêchement du Directeur Général durant cette période, dans le cadre des dispositions de l'article 13 du décret du 26 avril 1968 modifié par le décret n°2014-1732 du 29 décembre 2014, et notamment de l'article R321-9 du code de l'urbanisme.

La présente décision fait l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Seine-Maritime.

Le Directeur Général,

EPF Normandie

R28-2024-03-07-00001

DELEGATION SIGNATURE GAINNEVILLE- AG



**DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE**  
**DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Agnès GIRARD**

**Le Directeur Général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,**

Vu le Décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole le 17 février 2020, les délibérations du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie en date des 5 décembre 2006, 26 novembre 2018 et 25 novembre 2019, la délibération du Bureau du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie en date du 9 juillet 2012, et les délibérations de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole en date des 21 novembre 2019 et 15 février 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Maître Stéphane DUVAL, notaire associé de la Société « Alexis OFFROY, Jean-Philippe BANEL, Stéphane DUVAL, Mélanie LECOMTE et Mathieu KEROMNES, notaires associés de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée » titulaires d'Offices notariaux à SAINT ROMAIN DE COLBOSC (76430), 11 rue J. Lemer cier et au HAVRE (76600), 13 quai George V, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

**Décide :**

**Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Agnès GIRARD**, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel cet établissement procède à la cession au profit de la **Communauté Urbaine dénommée LE HAVRE SEINE METROPOLE**, personne morale de droit public dont l'adresse est à LE HAVRE (76600), 19 rue Georges Braque, identifiée au SIREN sous le numéro 200084952,

De deux parcelles de terrain sises commune de GAINNEVILLE, 125 rue de la Libération, cadastrées section AB, numéro 6 pour une contenance de 9.451 m<sup>2</sup>, et numéro 7 pour une contenance de 7.322 m<sup>2</sup>, soit une contenance totale de 16.773 m<sup>2</sup>,

Moyennant le prix de **QUATRE CENT CINQUANTE SEPT MILLE QUATRE CENT DIX NEUF EUROS et QUATRE-VINGT SIX CENTIMES (457.419,86 Euros) Toutes Taxes Comprises, valable jusqu'au 13 mars 2024**, se décomposant en valeur foncière pour 360.000,00 Euros, auquel s'ajoutent les frais d'acquisition et actualisation d'un montant total de 21.183,22 Euros, et la TVA sur prix total d'un montant de 76.236,64 Euros, stipulé payable dans le délai de 45 jours à compter de la signature de l'acte ; passé ce délai, la partie du prix non réglée porterait intérêt au taux légal.

**Article 2** : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le  
Le Directeur Général

Notifiée à Madame Agnès GIRARD, le  
Signature de l'intéressé :

Préfecture de la région Normandie - SGAR

R28-2024-03-08-00003

Arrêté n° SGAR/24-028 portant composition  
nominative du conseil de développement  
territorial de la direction territoriale de Rouen du  
grand port fluvio-maritime de l'axe Seine



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Pôle des politiques publiques**

Affaire suivie par :  
Thibault SARRAZIN  
Tél : 02 32 76 52 19  
Courriel : thibaut.sarrazin@normandie.gouv.fr

**Arrêté N°SGAR/24-028  
portant composition nominative du conseil de développement territorial  
de la direction territoriale de Rouen du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine**

**Le Préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite**

- Vu le code des transports, notamment le titre II du livre III de sa quatrième partie et le livre III de sa cinquième partie ;
- Vu le code des relations entre le public et l'administration ;
- Vu l'ordonnance n°2021-614 du 19 mai 2021 relative à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2021-618 du 19 mai 2021 relatif à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public unique ;
- Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;
- Vu les délibérations des collectivités et les nominations relatives au 4<sup>ème</sup> collège ;
- Vu l'arrêté N°SGAR/23-120 du 25 septembre 2023 portant composition du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Rouen du grand port maritime de l'axe Seine ;

**ARRÊTE**

**Article 1er** – La composition du conseil de développement Territorial de la délégation territoriale de Rouen du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine est composée nominativement ainsi qu'il suit :

Préfecture de la Région Normandie  
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00  
Courriel : [secretariat-sgar@normandie.gouv.fr](mailto:secretariat-sgar@normandie.gouv.fr)



**- premier collège des représentants de la place portuaire (9 membres) :**

- Olivier DUMAS, EXXON MOBIL CHEMICAL FRANCE,
- Gilles KINDELBERGER, Directeur Général SENALIA SICA,
- Jean-François LEPY, directeur général SOUFFLET NEGOCE,
- Pia MIGUET, directrice RUBIS TERMINAL,
- Nils BENETON, directeur général SEA INVEST FRANCE,
- Florent BEUZELIN, président directeur général BZ SAS,
- Fabrice TARDY, président de SURVEYFERT,
- Arnaud AUBRY, terminal manager de ROLL MANUTENTION SERVICES,
- Alexandre GESCHWIND, directeur France de LAT NITROGEN.

**- deuxième collège des personnels des entreprises exerçant leurs activités sur le port (3 membres) :**

- Yann MALLET, CGT fédération nationale Ports et Docks,
- Judicaël JIBON, CGT fédération nationale Ports et Docks,
- Jean-Louis PETIT, CGT Union Départementale de Seine-Maritime.

**- troisième collège des représentants des collectivités territoriales et leurs groupements situés dans la circonscription du port (9 membres) :**

- Pascal HOUBRON, représentant de la RÉGION NORMANDIE ou son suppléant,
- Jean-Baptiste GASTINNE, représentant de la RÉGION NORMANDIE ou son suppléant,
- Pierre VOGT, représentant de la RÉGION NORMANDIE ou son suppléant,
- Charlotte GOUJON, représentant la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ou son suppléant,
- Abdelkrim MARCHANI, représentant la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ou son suppléant,
- Hugo LANGLOIS, représentant la MÉTROPOLE ROUEN NORMANDIE ou son suppléant,
- Virginie CAROLO-LUTROT, représentante de la communauté d'agglomération CAUX SEINE AGGLO
- Michel ROTROU, représentant de la Communauté de communes d'HONFLEUR-BEUZEVILLE ou son suppléant,
- Sileymane SOW, représentant de la ville de ROUEN ou son suppléant.

**- quatrième collège des personnalités qualifiées intéressées au développement du port (9 membres) :**

- Denis COMONT, représentant France Nature Environnement,
- Claude BLOT, président de l'association Estuaire Sud,
- Christian BOULOCHER, président d'honneur de l'UPR,
- Vincent PALIX, Directeur Territorial Normandie de SNCF Réseau,
- Pascal ROTTIERS, représentant E2F, vice-président en charge des artisans à FLUVIATRANS,
- Julien MAÏTIAS, président de l'USAAR (Union syndicale des armements et des agents à Rouen)
- Amaël MACRON, responsable exploitation et développement granulats CEMEX,
- Estelle BREGETZER, directrice Supply Chain groupe SAIPOL,
- Didier PARARD, directeur de l'usine et du site de Rouen de CARGILL.

**Article 2** – L'arrêté N°SGAR/23-120 du 25 septembre 2023 portant composition du conseil de développement territorial de la direction territoriale de Rouen du grand port maritime de l'axe Seine est abrogé.

**Article 3** - Le présent arrêté sera publié au recueil régional des actes administratifs de l'État et notifié aux personnes citées à l'article 1.

**Article 4** - Le Secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur général du grand port fluvio-maritime de l'axe Seine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rouen, le **08 MARS 2024**

 P/ Le Préfet,

Jean-Benoit ALBERTINI

Voies et délai de recours : conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de la Justice Administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Préfecture de la Région Normandie  
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX  
Standard : 02 32 76 50 00  
Courriel : [secretariat-sgar@normandie.gouv.fr](mailto:secretariat-sgar@normandie.gouv.fr)

Rectorat de Rouen

R28-2024-03-01-00013

AR 2024-06

Fixant la composition du conseil d'administration  
du Centre Régional des oeuvres Universitaires et  
Scolaires Normandie



Département de l'Accompagnement  
et du Contrôle de l'Enseignement Supérieur

**A R R Ê T N° 2024-06**

**fixant la composition du conseil d'administration du Centre Régional des Œuvres  
Universitaires et Scolaires Normandie**

**La rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie,  
chancelière des universités**

Vu le code de l'éducation, notamment l'article R822-10

Vu le décret 2018-925 du 27 octobre 2018 portant création du CROUS de Normandie

Vu l'arrêté rectoral du 9 février 2024 proclamant les résultats des élections des représentants étudiants

Vu la proposition de Monsieur le préfet de la région Normandie

Vu la proposition de Monsieur le président du conseil régional de Normandie

Vu la proposition de Monsieur le président de la Métropole Rouen Normandie

Vu la proposition de Monsieur le président Le Havre Seine Métropole

Vu la proposition de Monsieur le maire de Caen, président de la communauté urbaine de Caen la Mer

Vu la proposition de Monsieur le président de la communauté d'agglomération Le Cotentin

Vu les propositions des organisations syndicales représentatives

**Arrête :**

**Article 1 :**

Le conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Normandie est présidé par la rectrice de la région académique Normandie, rectrice de l'académie de Normandie, chancelière des universités. Le conseil d'administration du centre régional est composé comme suit de 27 membres désignés pour une période de deux ans.

**a) Représentants de l'État :**

Monsieur Philippe LERAÎTRE, secrétaire général pour les affaires régionales, préfecture de la région Normandie

Suppléant : Monsieur Sylvain BORDE, chargé de mission Politiques sociales et migratoires au SGAR, préfecture de la région Normandie

Monsieur Denis GIROUDET, directeur régional des finances publiques (DRFIP)

Suppléant : Monsieur Eric FAUCHET, administrateur des finances publiques, responsable de la division expertise et analyse économique à la direction régionale des finances publiques (DRFIP)

Monsieur Stéphane DOUCHET, chef de service du SECLAD à la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL)

Suppléant : Monsieur François PESTEL, chef du bureau logement construction à la direction régionale de l'environnement et du logement de Normandie (DREAL)

Monsieur Adrien MONCOMBLE, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Normandie (DRAJES)

Suppléant : Monsieur Xavier GUICHARD, chef du pôle formation, certification, emploi de la DRAJES

Monsieur Alain PINDARD, chef du service régional de la formation et du développement à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Suppléante : Madame Nathalie PEIGNE, chargée de mission santé et gestion des bourses sur critères sociaux (DRAAF)

Madame Annie-Claude GAUMONT, déléguée régionale à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (région académique Normandie)

Suppléante : Madame Carole ALEXANDRE, déléguée régionale adjointe à l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (région académique Normandie)

#### **b) Représentants élus des étudiants :**

Monsieur Christian ZGHEIB (Bouge Ton CROUS avec la FEDER et la FED'LH : la liste engagée, écolo et inclusive)

Suppléant : Monsieur Théo FOLIO (Bouge Ton CROUS avec la FEDER et la FED'LH : la liste engagée, écolo et inclusive)

Madame Lina AVICEAU (Bouge Ton CROUS avec la FEDER et la FED'LH : la liste engagée, écolo et inclusive)

Suppléante : Madame Clara BOLONKIN (Bouge Ton CROUS avec la FEDER et la FED'LH : la liste engagée, écolo et inclusive)

Madame Léane HOAREAU (UNION étudiante contre la précarité étudiante et l'extrême droite, pour un CROUS écolo et solidaire)

Suppléant : Monsieur Baptiste GODEFROY (UNION étudiante contre la précarité étudiante et l'extrême droite, pour un CROUS écolo et solidaire)

Madame Lara LEMAIRE (Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !)

Suppléant : Monsieur Raphael DELAGE (Vote UNEF et assos : Face à Macron qui nous précarise : pour 1200€ par mois, le retour du repas à 1€ et des logements pour tou-te-s !)

Madame Chloé KEREBEL (Bouge Ton CROUS : la liste inclusive, écolo et engagée qui défend tes droits !)

Suppléante : Madame Camille LANOË (Bouge Ton CROUS : la liste inclusive, écolo et engagée qui défend tes droits !)

Monsieur Galaad OLLIVIER (Bouge Ton CROUS : la liste inclusive, écolo et engagée qui défend tes droits !)

Suppléant : Monsieur Gauthier CORNU (Bouge Ton CROUS : la liste inclusive, écolo et engagée qui défend tes droits !)

Monsieur Noé DESCHAMPS (UNION Pirate et Solidaires Etudiantes, féministes, antiracistes et antifascistes)

Suppléante : Madame Pauline PINET (UNION Pirate et Solidaires Etudiantes, féministes, antiracistes et antifascistes)

#### **Représentants des personnels du CROUS :**

Monsieur Medhi FEZZANI

Suppléante : Madame Katy PADAR

Monsieur Hassan EL ALLAM

Suppléante : Madame Sophie AUZOU

Monsieur Cyril FRUSQUE  
Suppléant : Monsieur Stéphane LESUEUR

**Représentants des établissements d'enseignement supérieur :**

Madame Hélène BOURAÏMA-LELONG, vice-présidente de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Caen Normandie

Suppléant : Monsieur Julien SOREAU, responsable du Service Equilibre et Inclusion/Service Associations et Animations à l'Ecole de Management de Normandie

Monsieur David LEROY, vice-président pilotage et qualité des formations, vie étudiante, en charge de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université de Rouen Normandie

Suppléant : Monsieur Luc VERDURE, vice-président Formation et Vie étudiante de l'université Le Havre Normandie

**c) Représentant de la Région Normandie :**

Madame Julie BARENTON-GUILLAS, vice-présidente enseignement supérieur, recherche, innovation et numérique et santé de la région Normandie

Suppléante : Madame Aminthe RENOUF, conseillère régionale

**d) Représentants des communes ou regroupement de communes :**

Monsieur Adrien NAIZET, conseiller municipal représentant la Métropole Rouen Normandie

Suppléante : Madame Myriam MULOT, maire de Notre Dame de Bondeville représentant la Métropole de Rouen Normandie

Monsieur Aristide OLIVIER, adjoint au maire, chargé de la jeunesse, vie étudiante et prévention de la délinquance à la ville de Caen

Suppléante : Madame Lynda LAHALLE, conseillère municipale à la ville de Caen

Monsieur Florent SAINT MARTIN, vice-président habitat, urbanisme, foncier, enseignement supérieur et politique de la ville représentant Le Havre Seine Métropole

Suppléante : Madame Oumou NIANG-FOUQUET, conseillère communautaire, adjointe au maire de la ville du Havre représentant Le Havre Seine Métropole

Madame Catherine BIHEL, conseillère déléguée en charge de l'orientation, la promotion des formations et la vie étudiante représentant la Communauté d'Agglomération Le Cotentin

Suppléante : Madame Nicole BELLINOT-DELACOUR, vice-présidente enseignement supérieur, Recherche et Innovation représentant la Communauté d'Agglomération Le Cotentin

**e) Personnalités désignées en raison de leur compétence par le recteur :**

Monsieur Ronan CONGAR, président de la ComUE Normandie Université

Monsieur Sébastien DUVAL-ROCHER, proviseur du lycée Malherbe de Caen

Monsieur Hugo COSSET COINSIN, président de la FED' LH

Madame Janick LEGER, maire de Léry et conseillère départementale de l'Eure

**Personnalités siégeant à titre consultatif :**

Madame Virginie CATHERINE, directrice générale du CROUS Normandie

Monsieur Eric LOBSTEIN, directeur adjoint du CROUS Normandie

Monsieur Vincent LANGEVIN, directeur adjoint délégué à la stratégie immobilière et à la transition écologique

Monsieur Christian HAY, directeur des affaires générales et juridiques du CROUS Normandie

Madame Hadjria FATMI, directrice ressources humaines du CROUS Normandie

Madame Florence OLIVIER, agent comptable du CROUS Normandie

Madame Françoise DUBOS, directrice budget du CROUS Normandie

Monsieur Alban PHILIPPE, directeur vie étudiante

Madame Catherine WALTERSKI, contrôleur budgétaire en région

Madame Emily GENET, cheffe du DACES

**Article 2 :**

La directrice générale du centre régional des œuvres universitaires et scolaires Normandie est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les locaux du CROUS Normandie, pôle de Caen et du CROUS Normandie, pôle de Rouen et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Région Normandie.

Fait à Caen, le 1<sup>er</sup> mars 2024



Christine GAVINI